

# Le discours politique sur la “ prostitution ” à l’ère de la post-vérité en Russie : l’impact sur les programmes de santé

Evgeniia Maron

► **To cite this version:**

Evgeniia Maron. Le discours politique sur la “ prostitution ” à l’ère de la post-vérité en Russie : l’impact sur les programmes de santé. Political science. 2018. dumas-02542541

**HAL Id: dumas-02542541**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02542541>**

Submitted on 14 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES  
Institut d'Études Politiques

Evgeniia MARON

**LE DISCOURS POLITIQUE SUR LA « PROSTITUTION » A  
L'ERE DE LA POST-VERITE EN RUSSIE:  
L'IMPACT SUR LES PROGRAMMES DE SANTE**

2018

Politiques publiques de santé  
Sous la direction de Pierre Micheletti



## Sommaire

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>LE CONTEXTE.....</b>	<b>9</b>
<b>LE CADRE DE RECHERCHE-ACTION, LA PROBLEMATIQUE ET LES HYPOTHESES .....</b>	<b>17</b>
<b>BILAN ET RESULTATS .....</b>	<b>22</b>
<b>POUVOIR LEGISLATIF .....</b>	<b>22</b>
<b>POUVOIR EXECUTIF ET JUDICIAIRE.....</b>	<b>31</b>
<b>DISCUSSION ET PROPOSITIONS D’ACTIONS .....</b>	<b>37</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>46</b>
<b>ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>49</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>50</b>
<b>LA TABLE DE MATIERES.....</b>	<b>57</b>
<b>LE RÉSUMÉ .....</b>	<b>58</b>

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IST	infections sexuellement transmissibles
TDS	Travailleur.se.s du sexe
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

## INTRODUCTION

Face à l'épidémie de VIH, le débat politique national sur l'épidémie de VIH et le financement national revêtent une importance particulière. L'une des dimensions de la lutte contre le VIH est l'adoption d'approches fondées sur des données factuelles et l'intégration dans le programme de travail de l'état avec les populations clés touchées. Dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, l'épidémie de VIH augmente de plus en plus rapidement en raison du nombre élevé de nouveaux cas parmi les populations clés touchées. À ce jour, selon le programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les usagers de drogues injectables et les TDS (OMS et al, 2012) font partie de ces groupes. Ce travail utilise le terme « travailleur.se.sdu sexe » (TDS) de la terminologie de l'Organisation mondiale de la Santé pour éliminer les connotations négatives, la stigmatisation et la discrimination qui résultent de l'utilisation des mots racines du terme « prostitution ». Le travail sexuel est la prestation de services sexuels contre de l'argent ou des biens. Les TDS sont des femmes, des hommes et des personnes transgenres qui reçoivent de l'argent ou des biens en échange de services sexuels et qui définissent consciemment ces activités comme générant un revenu même s'ils ne considèrent pas le travail du sexe comme leur profession (Overs, 2002, OMS et al, 2012). Pour des raisons éthiques, et parce que l'auteur de ce mémoire partage ce nouveau concept, le terme « travail sexuel » sera utilisé ici, à l'exception des exemples historiques et des citations. Dans ce mémoire, nous examinerons la question de savoir pourquoi l'état ne finance pas les programmes pour les TDS en Russie alors que le nombre de personnes vivant avec le VIH en Russie a dépassé un million de personnes. (ONUSIDA, 2017). Le médecin sanitaire principal de la Fédération de Russie dans son ordonnance de 2012 indique que

*« La plupart des programmes de prévention du VIH dans les groupes les plus vulnérables de la population, qui ont été mis en œuvre avec succès au cours des années précédentes, ont été pratiquement réduits et les activités de prévention menées dans la population générale, qui sont exclusivement axées sur la promotion d'un mode de vie sain, sont peu efficaces pour ces groupes. L'expérience positive de l'organisation et de la mise en œuvre de ce travail est disponible dans les régions d'Astrakhan, Voronej, Pskov, Lipetsk, Kalouga, Penza, Nijni Novgorod et Tomsk. Dans les autres entités de la Fédération de Russie, les activités visant à lutter contre la propagation du VIH chez les consommateurs de drogues injectables et les prestataires de services sexuels payés sont insuffisantes, en l'absence de coordination et de coopération appro-*

*priées de la part des autorités publiques, des organisations non gouvernementales et publiques travaillant dans ce domaine, ainsi que des autorités et des établissements de santé. »*

Ayant une connaissance systématique des preuves scientifiques de la façon dont il est nécessaire de mener des interventions de prévention du VIH pour les TDS (The What Works for Women Association, 2012, OMS et al, 2015), il est important de comprendre pourquoi elle n'est pas utilisée en Russie dans les programmes gouvernementaux ou les programmes des organisations à but non lucratif avec le soutien de l'état. Il convient de se rendre compte que si les débats politiques actuels bloquent des programmes de santé axés sur les TDS en Russie moderne, il faut réfléchir à la manière dont cela se produit et à la manière de le faire.

Reconnaissant le rôle important de la langue, de l'utilisation des termes dans la formation du discours politique, cette thèse vise à repenser les professions de la santé du statu quo en ce qui concerne la « prostitution » et l'impact du discours politique moderne sur les programmes de santé destinés à un groupe de personnes qui fournissent des services sexuels moyennant des frais (Rothman et al, 2017).

Ainsi, dans le débat sur l'absence de financement pour les projets destinés aux travailleurs.es.sdu sexe qui s'est déroulé sur les réseaux sociaux depuis la conférence internationale sur le VIH/Sida en Europe orientale et en Asie centrale (Moscou, 18-20 Avril 2018), une fonctionnaire du ministère de la santé a noté que

*« Il est nécessaire d'écrire au Fonds des subventions Présidentielles un projet avec la formulation de la consultation et de l'accompagnement des femmes dans une situation de vie difficile, parce que nous n'avons pas encore de succès notable dans la défense des droits de ce groupe clé, et les opinions de la partie conservatrice de la société gagnent. Mais il n'y a rien d'impossible et on peut changer cette situation. En attendant, il y a des changements lents pour aider les femmes qui ne peuvent pas attendre, envelopper la prévention dans un autre emballage. »*

Bien sûr, c'est une position informelle, mais la constatation du fait : d'une manière ou d'une autre, il n'est pas possible de parler des droits et de la santé d'un certain groupe de personnes, car cela peut être inacceptable, indécent, désagréable pour une partie de la société qui prend des décisions. La question demeure de savoir si les programmes de santé peuvent orienter leurs efforts vers un groupe de personnes sans le nommer. Pourquoi ce groupe doit-il être appelé directement ? Dans le financement des programmes de santé, l'indication exacte du groupe cible auquel les activités sont dirigées est la garantie que le groupe ne sera pas oublié ni rayé, sera mentionné dans la

stratégie, le plan de mise en œuvre, dans les indicateurs, allouera des fonds, puis une évaluation sera effectuée.

Grâce à une analyse systématique du discours, nous nous efforçons de comprendre la position officielle des législateurs, des acteurs interprètes ou exécutants et des juges. La plupart des recherches sur le « langage politique » mettent l'accent sur l'utilisation de mots spéciaux dans la politique, la signification des mots en général et lorsqu'ils sont utilisés dans un cours de discussion spécifique, y compris au niveau du choix lexical et de la variation. Selon Teun Van Dijk (Van Dijk, 1997), linguiste et auteur de la théorie du texte, de la parole et de l'analyse du discours, la plupart des chercheurs en politique, même ceux qui ne travaillent pas dans la communication politique et la rhétorique politique, conviennent que la plupart, sinon tous les actes et événements politiques, sont composés de texte et de discours. Il est possible que la principale raison de l'exclusion d'un groupe de TDS des programmes financés par l'état réside dans le débat politique actuel.

Ainsi, l'objectif de l'étude est d'analyser le discours politique, y compris les discours et les documents utilisés par les institutions russes du pouvoir pour les programmes de santé publique visant les TDS et les efforts étendus et controversés du gouvernement russe pour punir et contrôler les TDS.

Ce travail combine les approches de la santé publique, des relations publiques, de la Linguistique et de la jurisprudence. Les travaux ont porté sur l'analyse du discours politique sur la « prostitution » en Russie, en s'appuyant sur la méthode Teun Van Dijk (Van Dijk, 1997) et sur l'analyse des documents du ministère de la santé sur la prévention du VIH et du ministère de l'intérieur. L'analyse des décisions judiciaires relatives à l'article du Code des infractions administratives concernant la protection de la moralité ou la prévention des maladies infectieuses et du VIH (6.11) est également présentée, car la poursuite selon cet article remplace toute mesure préventive dans le pays.

Dans ce travail, nous voulons montrer que l'incapacité fondamentale de mener un débat politique sur le travail sexuel en utilisant le langage et les termes neutres semble opposer les questions de moralité aux intérêts de la santé publique et de la santé humaine. L'analyse du discours politique qui y est présentée peut-être considérée comme un vecteur de convergence des processus législatifs et de mise en œuvre de mesures de prévention du VIH parmi les TDS fondés sur la science. Ainsi, dans notre mémoire, le terme « prostitution » a été remplacé avec succès par le terme « travail sexuel », marquant la reconnaissance de ce type d'activité par l'occupation et soulignant que les TDS elles-mêmes font partie de la solution du problème. Nous voyons comment, en 2000,



des néologismes ont été mis en place pour parler et discuter des questions de santé sans stigmatisation ni discrimination, et ces nouveaux mots sont fermement intégrés dans le lexique grâce à de nouveaux concepts de santé publique, ce qui est encourageant.

Après avoir exposé le contexte du problème, nous examinerons les objectifs, les problèmes et les hypothèses. Ensuite, nous proposerons une analyse des actes de discours et des documents pertinents pour l'objet de l'étude, leur impact sur les discours et les documents dans le domaine de la santé et des décisions judiciaires. Enfin, un débat sera ouvert aux recommandations et aux propositions visant à améliorer la situation. Donc, tout d'abord, il est nécessaire d'examiner le concept qui est derrière le nouveau terme « travail sexuel », et de se tourner vers l'histoire de la question, de décrire le contexte en Russie.

## LE CONTEXTE

### **Changement de concept : santé publique et prévention du VIH chez les travailleur.es.s du sexe**

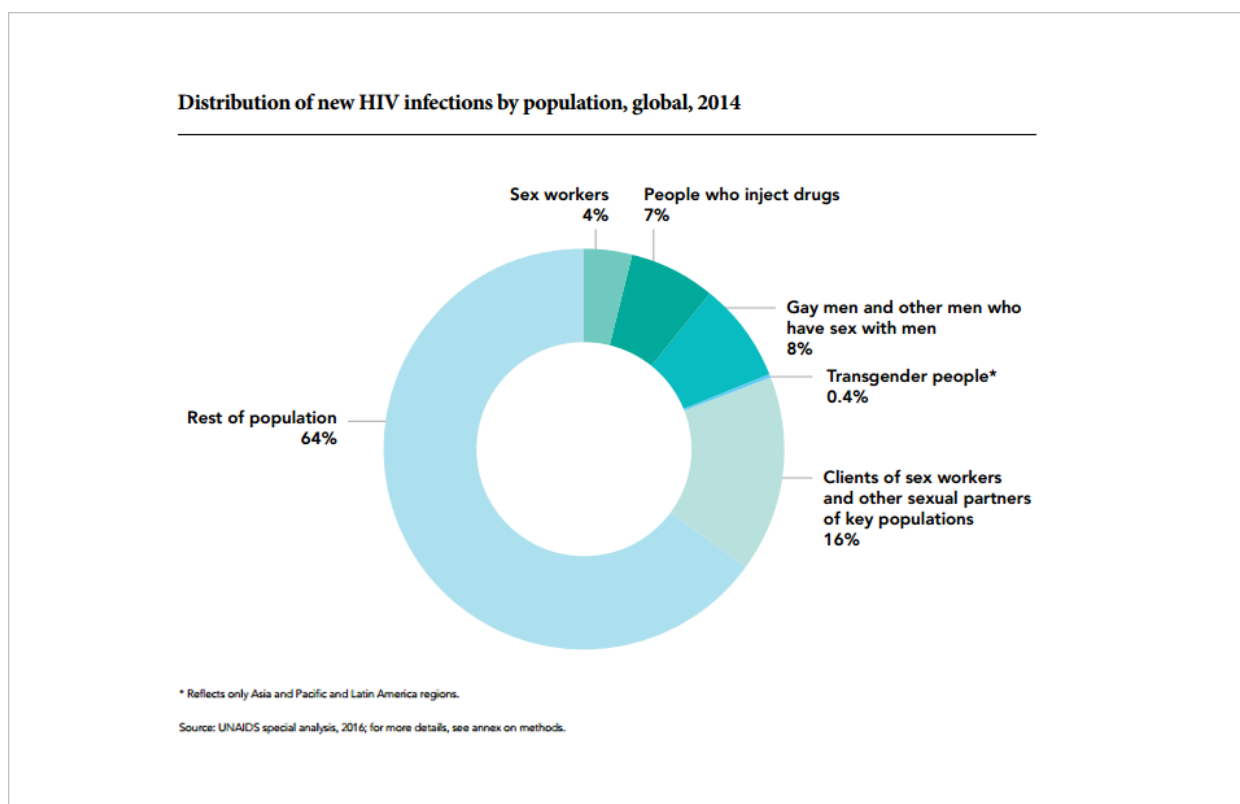
À l'époque du VIH / Sida, les tensions entre les professionnels de la santé publique et les combattants de la « prostitution » ont atteint leur apogée. Des conflits particulièrement violents se sont produits entre les spécialistes de la santé publique et une partie conservatrice des médecins infectionnistes qui ont pris en charge la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST). Les acteurs de la santé se sont déclarés favorables à la décriminalisation ou à la légalisation et à la réglementation du sexe commercial, en faisant valoir que cela permettrait aux personnes de négocier avec succès l'utilisation du préservatif, le principal moyen de prévenir la transmission du VIH en cas de transmission sexuelle jusqu'à récemment, là où la police ne les poursuit pas. Les spécialistes de la santé publique ont commencé à appliquer le concept des droits de l'homme pour affirmer les droits des personnes à la liberté de choix. (Rothman et al, 2017). La prévention de la transmission du VIH d'un groupe à haut niveau d'échange de partenaires est efficace sur le plan économique, car elle empêche l'augmentation de cas secondaires par cas primaire évité, par rapport à des mesures préventives visant les personnes ayant des rapports sexuels à faible risque. Cela vaut également pour d'autres groupes qui peuvent former des "ponts épidémiologiques" avec une population générale. (Overs, 2002). Les TDS restent plus touchées lorsque l'épidémie est généralisée et que, dans certaines régions de la Russie, la prévalence du VIH a dépassé 1% de la population. En d'autres termes, quel que soit le stade de l'épidémie, qu'elle soit concentrée ou généralisée, l'accent mis sur la prévention du VIH chez les TDS doit être prioritaire.

Selon le programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida, le nombre de nouvelles infections chez les TDS atteint 4% et le risque d'infection par le VIH chez les TDS est 10 fois plus élevé que dans la population générale. À l'échelle mondiale, des travailleur.es.s du sexe vivent avec le VIH 13,5% plus souvent que les femmes en âge de procréer (OMS, site Internet).

Le nombre de personnes vivant avec le VIH en Russie a dépassé un million à la fin de janvier 2016. Dans une Note conceptuelle établie par le pays, le mécanisme de coordination du fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme indique que le nombre estimé de TDS est d'un million de personnes, et souligne que les don-

nées sur le nombre de services de dépistage du VIH pour les TDSne sont pas indiquées.<sup>1</sup>

**Illustration 1. Répartition des nouveaux cas d'infection par le VIH selon la population, mondial 2014. Source : ONUSIDA.**



En 2002, l'OMS a annoncé un nouveau concept dans lequel les TDSont été transformées en une nouvelle réalité, « les personnes qui participent au sexe commercial», (Overs, 2002), qui a été la définition centrale de cette transition vers une nouvelle réalité. Cela a permis de parler des clients des travailleur.es.s du sexe, d'un tiers de ceux qui participent à l'organisation du travail sexuel, de la vie privée et familiale des TDS et de leurs partenaires, de leurs relations avec la police. Le transfert des TDS dans un nouveau concept signifiait aussi la redistribution de la responsabilité pour « l'utilisation de préservatifs » ou « l'insistance pour l'utilisation de préservatifs», qui était trop souvent considérée comme une obligation pour les travailleur.es.s du sexe. Moins stigmatisant, cette approche a conduit à de nouvelles stratégies de prévention du VIH, où les TDS sont devenues des agents de changement et des éducateurs pour les clients, les négociateurs pour améliorer leurs conditions de travail. Le nouveau concept a permis de mobiliser plus d'appui auprès des personnes et des professionnels de la santé qui ont partagé cette approche, d'améliorer la qualité de l'information sur la santé et d'en-

1

gager les forces juridiques, politiques et sociales appropriées. Les caractéristiques de la nouvelle approche concernent la nouvelle répartition des responsabilités et la place des TDS dans les mesures de prévention du VIH. La responsabilité de la santé sexuelle n'était plus seulement considérée comme une affaire de travailleur.es.s du sexe, mais aussi comme une affaire de clients, de tiers, de gouvernement et de société. La santé et les droits de l'homme sont devenus des éléments essentiels des programmes de santé, et cette approche implique des partenariats avec les TDS et exige que les problèmes de leur marginalisation sociale, de leur exclusion et de leur violence soient réglés. Cette approche a finalement été documentée dans les manuels 2012-2013 sur la prévention du VIH chez les travailleur.es.s du sexe, non seulement avec la participation de l'OMS, de l'ONUSIDA, mais aussi d'autres organismes des Nations Unies tels que le FNUAP, le PNUD et la Banque Mondiale.

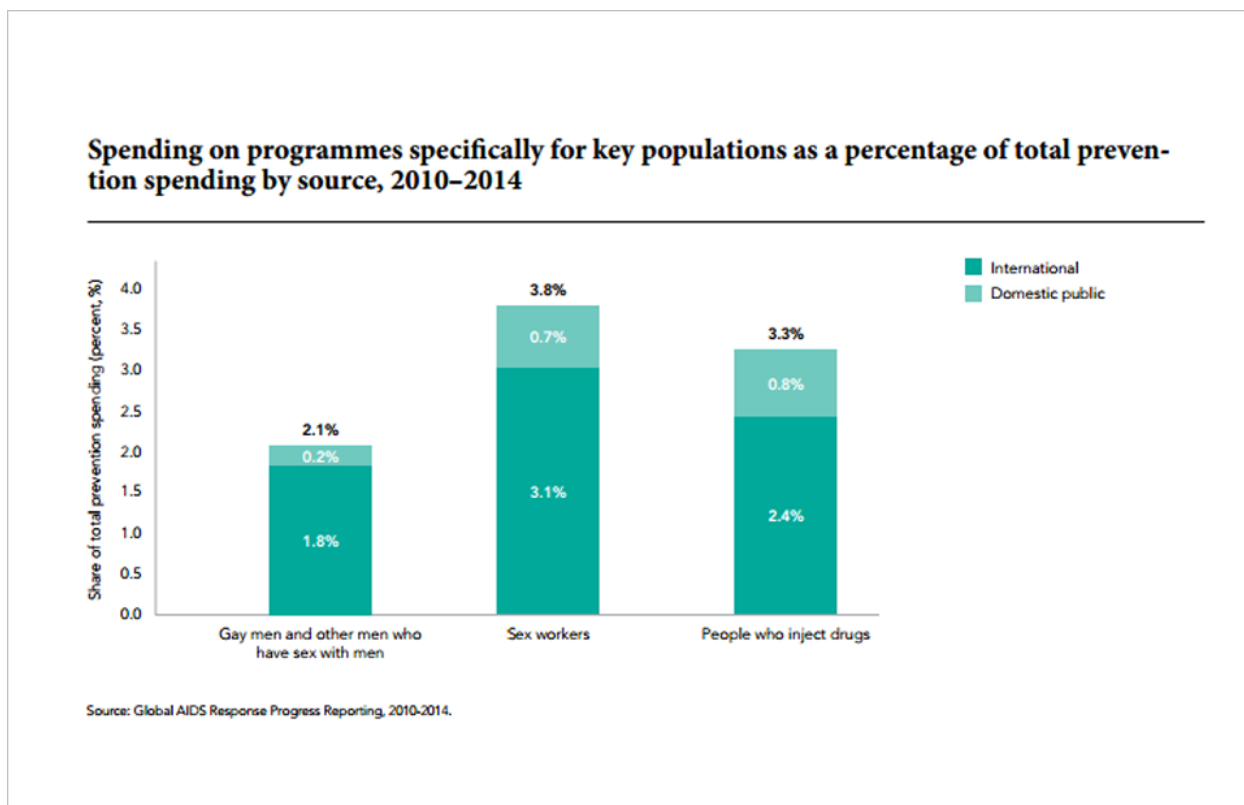
Les mesures recommandées par l'OMS pour prévenir la transmission sexuelle du VIH et d'autres IST chez les TDS comprennent :

- Programmes de distribution de préservatifs
- Interventions comportementales
- Dépistage du VIH et conseils
- Traitement et soins pour le VIH + prévention pré-contact
- Prévention et traitement de l'hépatite virale, de la tuberculose et de la santé mentale
- Santé sexuelle et procréative

En outre, les études de modélisation de l'OMS montrent que la dépénalisation du travail sexuel peut entraîner une réduction de 46% des nouvelles infections à VIH chez les TDS pendant 10 ans; l'élimination de la violence sexuelle contre les TDS peut entraîner une réduction de 20% des nouvelles infections à VIH. Il faut donc intervenir au niveau structurel, à savoir les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination, l'autonomisation des travailleur.es.s du sexe, du point de vue de l'OMS, sont particulièrement importantes. Cela peut être facilité par des lois, des politiques et des financements favorables.

Le financement de la prévention du VIH chez les TDS reste une question urgente non seulement en Russie: la compréhension de ce problème est difficile en raison des idées stigmatisantes sur la «prostitution», elle n'est pas à l'ordre du jour des structures gouvernementales. Ainsi, les dépenses publiques consacrées aux programmes axés sur le sexe pour la prévention du VIH ne dépassent pas 0,7% du coût total de la prévention du VIH.

**Illustration 2. Dépenses consacrées à des programmes spécifiquement destinés aux populations clés en pourcentage des dépenses totales de prévention, par source, 2010-2014.**Source : ONUSIDA



Ainsi, après avoir décrit l'approche de la santé publique la plus progressive à ce jour en ce qui concerne les droits et les possibilités des travailleur.es.s du sexe, nous pouvons envisager le contexte historique et les facteurs particuliers qui sont pertinents pour le problème du travail sexuel en Russie.

### **Contexte historique**

Comme l'ont souligné les chercheurs E. Rothman et K.d'Adamo, les médecins, les féministes et les chrétiens ont préconisé la criminalisation de la « prostitution », mais pour diverses raisons.

Les médecins étaient préoccupés par le fait que les ISTn'arrêtaient pas à se propager. Il convient de noter ici le rôle important joué par les institutions françaises et les personnalités politiques et sociales dans la mise en place de l'approche médicale qui s'est développée au 19ème siècle avec le discours politique juridique médical. L'anthropologue Laura Agustín (Agustin, 2007), note qu'au début de la formation de cette approche hygiénique en France, Jules Simon a publié un article populaire sur la famille, s'opposant aux femmes qui étaient « méchants » et « sales », qui n'étaient plus des femmes (Simon J., 1861). Ils incarnaient le désordre, alors que l'ordre était défini

comme la famille et la maternité. En France, les chercheurs associés à l'Académie des Sciences Morales et Politiques ont étudié la vie dans les usines. Les rapports de l'Académie ont été publiés, les données ont été présentées sous la forme de preuves scientifiques, mais toute l'explication n'était logique que sur le papier, comme si le phénomène de la « prostitution » était le résultat de certains déterminants, règles, normes et processus qui peuvent être évalués. Ils représentaient le phénomène d'une manière comme s'ils pouvaient diagnostiquer, prescrire un médicament et commencer le traitement, produisant une certaine intervention (Agustin, 2007). Cependant, ce phénomène complexe ne peut être simplifié. Alexandre-Jean-Baptiste Parent-Duchâtelet, chercheur social, qui a (produit или mis au monde) la connaissance scientifique nécessaire grâce à ses recherches de Paris, a tout de même pris comme base le système de réglementation de la « prostitution » pour son application dans le cadre du concept de santé publique. (Bien que ses recherches portent principalement sur les actions de la police, Parent-Duchâtelet, après avoir interviewé des milliers de femmes à Paris, n'a pas pu identifier le type de femme « prostituée »)(Duchâtelet, 1857). Après avoir commencé ses recherches sur la « prostituée » comme une femme avec des tendances immorales, il a terminé son travail en croyant qu'elle est une victime de la pauvreté - voire une partie du prolétariat moderne (Harsin, 1985), écrit l'anthropologue Laura Agustin. Grâce à un certain nombre de décisions de gestion qui sont plus conformes à l'esprit du temps que l'adoption de la loi, le système français a mis en œuvre les principes de base : (1) un 'milieu ferme' ; (2) un contrôle constant sur cette zone; (3) la séparation de cet espace selon certains types, dans la hiérarchie (Corbin, 1990).

Ainsi, la principale difficulté pour les autorités était le comptage et la localisation des femmes prostituées. Il est important de noter qu'en Europe, les expériences en matière de « prostitution » régies par l'état n'ont pas permis de contrôler l'épidémie d'IST.

Bien que le travail sexuel soit souvent stigmatisé et condamné moralement, les problèmes qui lui sont associés sont plus souvent dus à l'incapacité de l'état à respecter, protéger et exercer les droits des TDS. Le travail sexuel n'est pas conforme aux idées de l'état en ce qui concerne la moralité et commence par deux positions complètement opposées: toute la « prostitution » est la violence contre les femmes ou « tous les travailleur.es.s du sexe sont des criminels et méritent d'être maltraités ».

La question du travail sexuel a divisé les féministes en deux camps : une partie plus libérale du mouvement adhère au point de vue qu'une femme peut prendre le travail sexuel si c'est son choix. Au début des années 1970, les premiers groupes de TDS ont commencé à apparaître pour légaliser la « prostitution » afin de mettre fin aux abus de

la police, d'obtenir une protection sociale et d'autres avantages des personnes officiellement employées (Reanda, 1991). Pour le mouvement pour les droits des femmes, la « prostitution » était une question complexe et discutable (Lacey S. et al, 2000): une autre partie a affirmé qu'il n'était pas possible pour un adulte sain de corps et d'esprit de fournir des services sexuels. Leur argument était que les conditions sociales et économiques ont rendu impossible pour un certain nombre de personnes de négocier la vente de sexe commercial et, en même temps, la légitimité de la vente et de l'achat d'un corps féminin pour le sexe nuit aux possibilités des femmes dans la société. Il a également été suggéré que la légalisation du sexe commercial conduirait à l'exploitation sexuelle des mineurs, alors que la légalisation éliminerait le marché illégal (Jeffreys, 2009). En conséquence, ce phénomène a entraîné une tendance particulière dans le féminisme radical, qui se caractérise par des attitudes particulièrement marquées à l'égard de la sexualité et exclut les TDS (SWERF), car elle assimile le travail sexuel à la maltraitance des êtres humains, au viol payé sans conséquences et à la survie, encourage la criminalisation des clients, objecte les TDS et les prive de bon sens et de santé mentale. Une « industrie du salut » a été créée, (Agustin, 2007) qui est historiquement étroitement liée à l'emploi des femmes dans la philanthropie et aux flux financiers vers la charité, ce qui conduit les « bonnes » femmes à juger et à sauver les « mauvaises » femmes en faisant leur travail.

Le tableau serait extrêmement incomplet si l'on évitait tout ce qui concerne les chrétiens. L'église continue de jouer un rôle de premier plan dans le discours sur la « prostitution », la santé génésique, la prévention du VIH, le droit à l'avortement et à la sexualité en général. Michel Foucault (Foucault, 1979) décrit cela comme le pouvoir de pastora, une version des idées chrétiennes précoces. Dans les réalités russes modernes, les représentants de l'église utilisent le langage de l'hostilité, directement lié à la stigmatisation des travailleurs du sexe, il y a des actions agressives de la part des militants orthodoxes, et la « fusion » de l'église avec le système de santé.

En droit international, la frontière entre le travail et la « prostitution » forcée ou la maltraitance des êtres humains, considérée comme une forme d'esclavage et combattue par la communauté internationale, est traditionnellement établie. Les travaux des organisations internationales de défense des droits de l'homme sont donc axés sur la maltraitance des êtres humains et l'exploitation de la prostitution en tant que pratique de l'esclavage (Reanda, 1991).

## **L'approche punitive**

Le système français était destiné à la surveillance et à la discipline des « prostituées » : les bordels (où ils vivaient et travaillaient), l'hôpital (où des maladies courantes étaient traitées), la prison où ils/ elles ? étaient détenus en tant que délinquants) et l'asile (où ils se repentaient et étaient pardonnés). Certains spécialistes préconisaient la concentration de ces femmes dans la prison, le dispensaire et l'hôpital dans un bâtiment où des travaux forcés (nettoyage, lavage) avaient été organisés, les femmes y avaient été internées de manière fastidieuse, ce qui signifiait qu'elles devaient être surveillées (Augustin, 2007).

En Russie, la « prostitution » a été légalisée et réglementée en 1843. À Saint-Pétersbourg, à Moscou et dans d'autres grandes villes, des comités de médecins et de policiers ont été créés. Immédiatement après la révolution d'octobre, la « prostitution » n'était pas considérée comme socialement dangereuse. En outre, les femmes qui vendaient leurs corps ont été considérées comme exploitées et ont pu compter sur l'indulgence du nouveau pouvoir. En 1921, une Commission Interdépartementale de lutte contre la « prostitution » a été créée au sein du département de la protection sociale de la république socialiste fédérative soviétique de Russie, et un an plus tard, le conseil Central de lutte contre la « prostitution » a commencé à fonctionner au sein du département de la santé de la Russie (Matveev, 1999). Au fur et à mesure que la nouvelle politique économique libérale s'effondrait, l'état ajustait son attitude vis-à-vis des prostituées et définissait une transition vers des solutions administratives et de force au problème. La transition vers une économie planifiée a entraîné l'apparition d'éléments de planification et de lutte contre la « prostitution ».

Dans la Fédération de Russie, le travail sexuel (la « prostitution » dans les documents approuvés par le gouvernement) est considéré comme une infraction administrative et tout le reste en relation avec la « prostitution » (c'est-à-dire l'organisation de la « prostitution ») est considéré comme une infraction pénale passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 8 ans d'emprisonnement (Section 240 et 241, Code Criminel). L'article 6.11 du Code des infractions administratives relatives à la « prostitution » a fait sortir les TDS du domaine juridique. Le travail sexuel est puni d'une amende de 1500 à 2000 roubles (21-28 euros). En 2015, les TDS ont payé 17 555 millions de roubles sous la forme d'amendes (250 785 euros). Ce système d'amendes renvoie en fait un TDS dans les rues et dans les bordels. Selon la cour suprême, en 2015, 12 269 affaires administratives au titre de l'article 6.11 ont été jugées et 10 536 personnes ont été condamnées contre 60 personnes au titre de l'article 240 du code pénal (proxénétisme) et 123 per-



sonnes au titre de l'article 241 (l'organisation de la « prostitution ») du code Pénal. Cela montre clairement que la police et les tribunaux s'orientent vers la punition des TDS et non sur les tiers qui participent à des activités sexuelles. Les TDS n'ont donc pas accès à la justice ni à l'indemnisation pour les crimes violents, les criminels restent impunis et les TDS continuent d'être victimes de violence et d'abus (Lowndes, 2003).

Le climat actuel de stigmatisation et de discrimination à l'égard des travailleur.es du sexe, de moralisation et de censure engendre de nouvelles initiatives législatives en Russie. Les députés proposent de nouvelles lois sur le sexe, par exemple la responsabilité pénale pour le travail sexuel (c'est maintenant une amende administrative), l'expulsion immédiate des migrants impliqués dans le travail du sexe, l'augmentation des amendes, le travail d'intérêt général pour un an, l'emprisonnement de 8 à 15 ans, l'interdiction de la publicité pour le sexe, et des propositions absurdes sur la criminalisation des clients qui peuvent se débarrasser de la responsabilité en épousant un travailleur.es du sexe. Des personnalités publiques et des chefs religieux bien connus soutiennent ces initiatives, et les initiatives sont très agressives dans les médias.

Nous reviendrons sur cette question de l'analyse du discours politique après avoir décrit les problèmes de l'étude et les hypothèses de base dans le chapitre « Bilan et Résultats ».

## LE CADRE DE RECHERCHE-ACTION, LA PROBLEMATIQUE ET LES HYPOTHESES

Les TDS continuent d'être le groupe le plus vulnérable de la population touchée par l'épidémie de VIH et de l'IST, reconnue par des organisations internationales telles que l'OMS, ONUSIDA et le FNUAP, et il existe des directives de programmation. Cependant, dans la Russie moderne, aucun de ces programmes, à l'exception des études sur la prévalence du VIH parmi les travailleur.es.s du sexe, n'est financé par l'état.

En décembre 2016, la Fédération de Russie a adopté une Stratégie nationale de lutte contre le VIH dans laquelle les TDS sont mentionnés parmi les groupes vulnérables. Après l'adoption du plan d'action conformément à la stratégie, aucune mesure n'a été prise à l'égard des travailleur.es.s du sexe. En 2017, deux concours de subventions présidentielles ont été organisés, mais les projets visant les TDS n'ont pas été approuvés. Les organismes publics ont analysé les marchés publics pour la prévention du VIH en 2017, une autre forme de coopération entre les ONG et l'état pour le financement de la santé. Dans 85 territoires de la Fédération de Russie, seulement une étude sur la prévalence du VIH parmi les TDS a été approuvée.

Pourquoi, malgré la progression de la stratégie nationale, il n'y a pas d'activités visant les travailleur.es.s du sexe? C'est la réponse à la question pourquoi l'état ne finance pas les programmes pour les TDS en Russie que nous cherchons dans le discours politique et les documents qui ont précédé l'adoption de la stratégie nationale et ont une influence sur les programmes de santé à ce jour.

Peut-être que le discours et les documents politiques actuels sont-ils cruciaux et laissent le groupe des TDS hors de débat, ce qui constitue en soi un obstacle majeur à la mise en œuvre des programmes de santé fondés sur la science pour les travailleur.es.s du sexe.

L'hypothèse est que ce discours bloque les programmes de soins de santé pour les travailleur.es.s du sexe, et dans cette thèse, nous aimerions montrer des exemples concrets de la façon dont cela se passe. Ceci est une étude basée sur les problèmes qui intéressent l'auteur à la suite de 15 ans de travail sur la prévention du VIH en Russie. Les résultats de ces études sont importants tant pour la société civile actuelle que pour la compréhension cohérente des débats politiques sur la « prostitution » dans les années 2000. Ces données seront utiles pour les professionnels de la santé publique et au mouvement pour la santé et les droits des travailleur.es.s du sexe.

Le but de l'étude : analyse du discours politique utilisé par les institutions russes du pouvoir pour expliquer et justifier l'absence de programmes de santé publique axés sur

les TDS et des efforts étendus et controversés du gouvernement russe pour punir et contrôler les travailleurs du sexe.

L'objet de l'étude est défini comme suit :

1) Déclarations, actes de discours des politiciens sur la « prostitution » en Russie. Le discours politique, en particulier la formulation de la législation, doit être considéré comme « convaincant ».

2) les Instruments législatifs, exécutifs et judiciaires relatifs à la « prostitution ».

Des critères ont été mis en évidence pour inclure, par exemple, l'année d'édition/publication 2000-2017, la possibilité de prendre connaissance en ligne (accessibilité publique, sous-estimant que ces actes ou documents de parole sont accessibles à un large éventail de personnes et à un certain nombre de personnes).

Pour l'analyse, 42 déclarations de politiciens, 175 documents de Ministère de la santé, et 250 décisions judiciaires sur l'article 6.11 du code de procédure Pénale (prostitution) ont été mises en évidence, qui seront examinées dans le prochain chapitre pour mettre en évidence les principaux sujets, accents, arguments et étudier l'utilisation des termes. D'après les données préliminaires, les autorités n'ont pas fourni de commentaires détaillés sur la « prostitution » dans les médias, ce qui explique pourquoi les documents de base ont été pris pour analyse.

Méthode : à mon avis, les travaux les plus convaincants sont l'analyse du discours politique (discours et documents) de Teun Van Dijk (Van Dijk, 1997), qui préconise une utilisation plus large de l'analyse de la politique dans la science politique, et pas seulement dans la Linguistique. Van Dijk souligne que, entre autres choses, l'analyse du discours politique doit répondre aux questions soulevées dans la science politique et la santé publique, telles que les actions qui favorisent les intérêts et le bien de la société. (Gagnon F., 2017). Les objectifs d'une politique globale de promotion de la santé suscitent un intérêt dans l'analyse de la façon dont le choix est fait, des connaissances utilisées, de la dynamique des acteurs qui influent sur le contenu de la politique publique (Titscher et al, 2000).

En plus de la théorie de la langue, l'analyse du discours politique repose sur la théorie et les contributions sociales de Karl Marx, Antonio Gramsci, Louis Althusser, Jürgen Habermas, Michel Foucault et Pierre Bourdieu pour étudier les idéologies et les relations de pouvoir impliquées dans le discours.

L'analyse du discours est principalement axée sur les problèmes sociaux, elle ne se concentre pas sur le langage ou l'utilisation du langage en tant que tel, mais plutôt sur les processus et structures sociaux et culturels, ce qui est transversal. C'est une mé-

thode interprétative et explicative pour laquelle il est nécessaire de déterminer quel discours est politique dans ce mémoire. Le discours politique est déterminé par ses acteurs ou ses auteurs, c'est-à-dire les politiciens. Van Dijk souligne que les caractéristiques telles que les salaires pour les activités politiques, l'élection ou la nomination (auto-nomination) sont déterminantes pour comprendre qui est le politicien. En d'autres termes, ce sont les acteurs centraux de l'appareil de l'état. Cette méthode de détermination du discours politique n'est pas très différente de l'identification d'un discours médical, juridique ou éducatif avec les participants concernés dans le domaine de la médecine, du droit ou de l'éducation. Cependant, une fois que le discours politique est dans le domaine public, il y a de plus en plus de participants. Pour cette étude, il est nécessaire de délimiter le cercle de ces acteurs afin de donner une catégorisation rigoureuse du discours politique étudié. Dans ce cas, les acteurs sont les législateurs, les exécutifs et les magistrats qui expriment ou produisent des documents sur la « prostitution ». En d'autres termes, dans ces situations, Van Dijk suggère que, pour déterminer le cercle des auteurs, les participants au débat ne soient considérés que s'ils participent à des activités politiques telles que la gouvernance, la prise de décisions, la législation, la protestation, la non-publicité ou le vote, et que les textes et les discours prennent une importance politique et une fonction politique. C'est-à-dire que ces actes doivent nécessairement être dans le contexte d'activités de communication telles que les réunions du cabinet, les sessions parlementaires, les campagnes électorales, les rassemblements, les interviews avec les médias, les pratiques bureaucratiques. En ce qui concerne les actes du discours, il convient de noter que de tels actes doivent être attribués à un certain politicien. Ces actes sont par nature politiques au sens plus large si l'on juge par leur fonction et leurs conséquences immédiates : le discours politique lorsqu'il est publié, bien qu'il fasse partie du discours médiatique, a un objectif politique primaire en plus d'informer un large public, par exemple des promesses, des menaces ou des recommandations visant à convaincre. En ce sens, il reste à débattre si cette méthode peut être utilisée pour analyser les documents dans les pouvoirs exécutif et judiciaire ou si la méthode d'analyse du contenu des documents doit être appliquée.

Ces discours et documents écrits peuvent être présentés non seulement dans la structure politique, par exemple dans les institutions du pouvoir, mais aussi dans le processus politique comme des séquences d'action politique à long terme. Cela peut s'appliquer aux relations entre les acteurs et les documents issus du processus politique qui se rapportent à une question particulière, par exemple l'avortement, l'énergie nucléaire, et, dans notre cas, la santé et la « prostitution ».

Afin d'avoir une image plus complète de l'état actuel des choses et de voir plus clairement les points communs de l'approche ou des mesures individuelles proposées dans le discours politique, des matériels relevant du domaine de la médecine et du droit ayant trait au sujet traité ont été étudiés.

Pour étudier l'évolution du concept de groupes particulièrement vulnérables au VIH, afin de compiler des informations sur l'endroit et la manière dont un groupe de TDSa été alloué dans le système de santé publique, le système « Harant» a été utilisé, référentiel juridique sur la législation de la Fédération de Russie. Il s'agit du premier référentiel juridique commercial de masse publié en Russie depuis 1990. Il s'agit du système de référence le plus utilisé dans les entreprises russes. Les documents connectés au système font l'objet d'un traitement juridique: correction d'épreuves pour garantir leur authenticité, apposition de liens hypertexte explicites et implicites, rédaction de commentaires dans le texte, connexion à des sections du classificateur, etc. Le système implémente divers types de fonctions de recherche et d'analyse. Pour l'analyse dans le système «Harant», 175 documents ont été alloués sur des mots clés, notamment des arrêtés du ministère de la Santé et du Développement social, du ministère de l'Intérieur, des décrets présidentiels, des lois fédérales et d'autres documents internes de services médicaux subordonnés au ministère de la Santé et à la structure de Rospotrebnadzor.

Étant donné que l'article 6 du Code des infractions administratives vise généralement à prévenir les infractions administratives portant atteinte au bien-être sanitaire et épidémiologique de la population et à la moralité publique, nous avons examiné 250 décisions de justice rendues aux termes de l'article 6.11 de juin à décembre 2017, car actuellement, la pratique de cet article remplace en réalité d'autres mesures gouvernementales visant à prévenir l'infection à VIH chez les travailleur.se.s du sexe. Les décisions de justice ont été présentées sur le site Web - agrégateur de décisions de justice "Rospravosudiye" - un système de référence juridique libre et non commercial sur les décisions de justice des tribunaux de droit commun, des tribunaux de droit international et des tribunaux arbitraux de la Fédération de Russie qui contient plus de 87 millions d'actes judiciaires.

Une analyse du discours politique et, en fait, deux analyses complémentaires de textes du domaine de la médecine et du droit utilisant les moteurs de recherche les plus utilisés en Russie montreront l'état des choses et dégageront les tendances des programmes de soins de santé pour un groupe stigmatisé de femmes et d'hommes. En d'autres termes, le chapitre suivant présente une image de l'effet de la stigmatisation

associée au travail du sexe sur un ensemble d'approches pratiques de la politique de la santé et son intersection avec la jurisprudence afin de protéger les intérêts publics.

Dans cette section, nous présentons une analyse du discours politique au niveau du pouvoir législatif, en particulier des informations sur les projets de loi et les actes de discours des politiciens sur la « prostitution » en ce qui concerne la santé publique. En 2000, plus de 10 initiatives législatives ont été prises en Russie pour réglementer cette question. Outre la légalisation, la décriminalisation et la criminalisation des clients, ces projets de loi traitent rarement des questions de santé publique. Ces initiatives ne peuvent être connues que par les médias, car seuls les projets de loi approuvés sont placés sur le système officiel de la législation du système National d'élaboration des Lois de la Douma d'état de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie.

Sur le site officiel du Kremlin, la « prostitution » est mentionnée dans la liste des crimes tels que le trafic de drogues et d'armes, ce qui définit certainement le contexte du débat sur ce problème. Il y a aussi dans le discours des commentaires des politiciens qui témoignent de la compréhension du lien entre le travail sexuel et les questions de migration et de corruption. En 2002, le Président Poutine a fait le plus tôt possible référence à ce sujet en soulignant le lien entre la migration naturelle et illégale et « l'ensemble traditionnel de problèmes : la toxicomanie, la prostitution, la criminalité et la contrebande ». En outre, selon le président, dans des affaires controversées telles que l'euthanasie et la prostitution, « toute question doit être traitée de manière moderne et par des moyens fondés sur les traditions et les traditions culturelles d'un peuple ou d'un autre », ce qui semble impliquer une perception de la moralité. Le président a aussi utilisé l'euphémisme le plus discordant à ce jour « les filles ayant une responsabilité sociale réduite », et la citation la plus célèbre de M. Le Président fait partie de son discours lors d'une conférence de Presse avec le Président de la République de Moldova en janvier 2017 : « la prostitution est un phénomène social sérieux et laid. En effet, les jeunes femmes s'en occupent, notamment parce qu'elles ne peuvent pas s'assurer autrement d'une manière décente. Et c'est à peu près la faute de la société et de l'état. »

Cette question continue d'être idéologique, comme l'a noté E. Drapeko, député de la Douma d'État : « Le problème de la prostitution est un problème de longue date de l'humanité. Elle est résolue dans toutes les religions, elle est condamnée. C'est l'islam, l'orthodoxie, le bouddhisme, le judaïsme... ces religions ont servi de base à la moralité de notre société. Elle brise les fondements de la famille, et la famille est le fondement de l'état, de sorte que nous luttons pour préserver l'état dans sa forme traditionnelle,

basée sur la famille, le respect des aînés, le respect de la femme. Le problème de la prostitution est un problème de destruction des normes morales fondamentales de la société. Par conséquent, je vais mourir pour ne pas légaliser ce problème, ne pas lui donner un aspect légitime. Oui, nous savons qu'il y en a qui tuent et volent, mais les gens ont toujours su que c'était un péché. Nous devons confirmer que nous sommes contre le péché, que nous sommes du côté du bien, que nous nous battons avec nous-mêmes et le négatif en nous-mêmes. »

Les initiatives peuvent être conditionnellement divisées en caractéristiques économiques et fiscales visant à réglementer les revenus de la « prostitution », afin de normaliser le travail sexuel de ceux qui appellent à une plus grande répression. Nous examinerons les initiatives afin d'évaluer dans quelle mesure elles suivent l'approche de la santé.

### **Accent 1 : Normalisation du travail sexuel**

Les premières initiatives de légalisation datent de 2004 et 2005 et ont été présentées respectivement par le député A. Vulf et V. Jirinovski. Dans le premier cas, le député a proposé de considérer la « prostitution » comme une activité économique et, dans le deuxième cas, la raison était le combat avec la corruption. Le maire de la ville de Workuta a déclaré en 2006 l'envie de légaliser la prostitution dans sa ville.

En 2012, la Fondation "Police des Mœurs" a lancé le Forum «Légaliser la prostitution - collecter des impôts », qui a proposé d'examiner le projet de loi fédérale « sur la réglementation et le contrôle de l'état sur les services sexuels ». Les principaux points sur lesquels reposent les débats des partisans de la légalisation de la « prostitution»— c'est que les entreprises clandestines d'un milliard de dollars sont totalement illégales et des dizaines de milliers de femmes qui y sont impliquées n'ont aucune garantie sociale ni aucun droit, ni aucune protection de l'état. D'autre part, la loi pertinente garantirait aux clients, ou, comme indiqué dans le texte du document, aux « consommateurs de services sexuels », la sécurité, en particulier médicale, ainsi que la confidentialité. Le document régit les relations entre les prostituées, ou plutôt « les entreprises individuelles qui mènent des activités de services sexuels », avec les « consommateurs de services sexuels », les autorités fiscales et autres. Il est proposé de considérer la « prostitution » comme une activité sexuelle clandestine contre rémunération. Une activité légale avec le paiement des impôts et toutes les procédures bureaucratiques (plus un contrat médical obligatoire) correspondant aux entreprises en Russie deviendra des « services sexuels ». « Dès que la Douma d'État commencera à élaborer une loi sur la « prostitution », la question se posera immédiatement de savoir qu'elle devra être coordonnée en



deuxième lecture avec le gouvernement et l'administration du président. Dès que le gouvernement sentira qu'il y a une composante financière derrière cette loi [...] dès que l'on aura l'impression qu'il faudra retirer des fonds du budget pour lutter contre la « prostitution », il sera paralysé », a déclaré J. Kobzon, M. le député de la Douma d'état et vice-président du Comité de la culture. L'argent, comme l'a noté Kobzon, sera nécessaire, tout d'abord, pour le contenu de la nouvelle sous-division dans le ministère de l'intérieur - la police des mœurs. Ainsi, la normalisation du travail sexuel sans contrôle et l'approche punitive est impensable : la création de la police des mœurs est proposée. A la création d'une telle unité spéciale de la police appelle le député V. Milonov, le député de la Douma d'État, l'auteur du projet de loi connu sur « la propagande des relations sexuelles non traditionnelles » parmi les mineurs, connu sous le nom de loi sur l'interdiction de la propagande gay. En outre, en 2014, le député a pris l'initiative d'augmenter les amendes pour les travailleurs du sexe, pour les proxénètes et d'introduire dans le code pénal des articles pour la « prostitution ». À la veille de la coupe du monde de football, V. Milonov a de nouveau lancé cette initiative au chef du Ministère de l'intérieur. Selon son interprétation, « la compréhension des mœurs » devrait être engagée, en plus de la « prostitution », des mendiants professionnels, des pick-pockets et d'autres problèmes moraux. Les propositions de V. Milonov sont l'augmentation des amendes, l'introduction des arrestations pour les travailleurs du sexe, l'expulsion, l'introduction de nouveaux articles dans le code pénal, la création de la police des mœurs, la lutte contre la corruption combinée à des idées ouvertement xénophobes et misogynie.

En 2016, A. Stepanov, personnalité publique de Tomsk, a proposé de légaliser la prostitution pour augmenter la part des recettes du budget non seulement de la ville, mais aussi de pays. « Dans la région d'Omsk, il y a au moins 2 mille prêtresses professionnelles de l'amour. Leur revenu d'ombre est au niveau de 3,6 milliards de roubles. Et 13% des déductions fiscales seront de ce montant de plus de 500 millions de roubles, qui entreront dans le budget régional. Cet argent peut être dépensé pour la maintenance des routes, pour l'achat d'autobus, de tramways, de trolleybus, pour la construction des écoles, etc. »

### **Accent 2: Augmentation de la peine pour participation à la « prostitution »**

La première initiative législative bien connue de l'auteurs E. Mizulina, Madame la députée de la Douma d'État, et L. Stebenkova, Madame la députée de la Douma d'état de Moscou, sur la pénalisation des clients remonte à 2003.

En 2011, l'Assemblée Législative de Saint-Pétersbourg a interdit «la distribution de produits publicitaires et autres imprimés d'information de nature érotique, y compris l'offre cachée de services sexuels» dans les rues, aux croisements et à la chaussée des routes de la ville.

On connaît un autre projet de loi adopté dans la région de Belgorod en 2012, qui punissait les clients des personnes impliquées dans la « prostitution » avec une amende de 5 000 roubles (70 euros), 7 hommes ont été arrêtés: un à Belgorod et 6 à Old Oskol. Par la suite, la loi était abolie par la Cour Suprême.

En 2014, le sénateur A. Belyakov, le membre du Conseil de la Fédération de Russie, représentant de l'organe exécutif du pouvoir exécutif de la région de Vladimir, a élaboré un projet de loi qui renforce la responsabilité de la « prostitution », de l'organisation de bordel et de la publicité pour les services sexuels. Pour détruire cette entreprise, il a proposé d'inclure toutes les infractions et infractions liées à des activités commerciales dans le cadre de la législation pénale et de prévoir une peine maximale d'emprisonnement pouvant atteindre 10 ans. L'initiative vise à transformer toutes les activités liées à la « prostitution » en une catégorie de crimes visant à éliminer le proxénétisme, y compris le personnel de service: chauffeurs, courriers et gardes de sécurité, dirigeants des médias régionaux et fédéraux, rédacteurs de journaux imprimant des publicités pour les services sexuels. A. Kulikov, Vice-président du Comité de la DG sur le droit civil, pénal, arbitral et procédural, convient également que la peine doit être transférée du domaine administratif au domaine pénal. Cependant, il s'oppose à une grave aggravation de la peine privative de liberté: "Ces personnes doivent être frappées d'amende plutôt que emprisonnées. Les prisons sont déjà surpeuplées, et la probabilité qu'elles soient corrigées est insignifiante. Il est nécessaire d'imposer des amendes importantes afin de répondre au désir de s'engager dans ce type d'activité.»

En 2014, Madame la députée de l'Assemblée Législative de Saint-Pétersbourg, O. Galikina, a proposé de verser des amendes aux clients des travailleurs du sexe. Selon le projet de loi, les visiteurs des bordels seront tenus de payer une amende de 4-10 mille roubles (55 – 140 euros), ou seront arrêtés pour une période atteignant 5 jours. Dans le cas où le client savait que la prostituée travaillait sous la contrainte, l'amende s'élèverait à 100 mille roubles (1390 euros), et arrêtés pour la période de 15 jours. Si l'accusé ne veut pas payer une amende ou purger une peine, il sera tenu d'épouser une prostituée. Si l'intrus s'avère être un étranger, il sera immédiatement expulsé.

En 2014 également, le chef adjoint de la faction "Russie Juste" à la chambre basse du Parlement O. Nilov a préparé un projet de loi « modifiant le code de procédure Pénale

de la Fédération de Russie pour établir l'expulsion administrative obligatoire des ressortissants étrangers et des apatrides en dehors de la Fédération de Russie en vue de la Commission de certains types d'infractions». Les nouveaux amendements introduisent la règle de l'expulsion obligatoire des étrangers du pays dans le cas où ils commettaient 3 infractions administratives et ont été punis par décision judiciaire, y compris l'article 6.11 administratif pour la « prostitution ».

En 2015, le député de la Douma d'état O. Mikheev a préparé des amendements au code administratif pour l'introduction d'amendes pour les clients de travailleur.es.s du sexe, tout en maintenant des amendes pour les TDSeux-mêmes. Le nouvel article prévoit des peines différentes pour les célibataires et les clients dans le mariage officiel enregistré: "un homme marié, lorsqu'il paie pour des services particuliers, fait un acte beaucoup plus grave: arrache de l'argent du budget total de la famille, expose sa femme au risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles», - a suggéré Mikheev.

Il existe aussi des initiatives conceptuelles intermédiaires qui peuvent être interprétées à la fois dans le sens de la normalisation du travail sexuel et dans celui de la répression accrue. Ces initiatives comprennent la proposition de T. Moskalkova, Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, de compléter le code pénal par un article sur la faute pénale. «Il n'y a que deux étapes du danger public: la première est pénalement punissable, ce qui provoque un casier judiciaire même pour des crimes de petite et moyenne gravité, et l'autre – des violations de l'ordre public, la sécurité publique, ce qui menace de la responsabilité administrative. Je crois que cette situation exige la rédaction d'un projet de loi sur les infractions pénales. C'est-à-dire d'un acte qui est plus élevé dans son degré de risque d'infraction administrative, mais inférieur à la peine pénale qui engendre le casier judiciaire", a déclaré le médiateur, ces infractions devraient peut-être inclure la «prostitution».

### **Accent 3: Prostitution des enfants**

Le débat politique sur la «prostitution» en Russie est le plus important et le plus décisif: le discours sur l'exploitation de la « prostitution » des enfants, qui s'est déroulé depuis 2009 et a reçu le plus grand nombre de références, à la fois en termes d'emprunts émotionnels, à des documents déclaratifs, comme le Message du Président à l'Assemblée Fédérale, et aux documents de routine du processus législatif, tels que les procès-verbaux des assemblées législatives. En outre, ce discours peut être considéré comme le plus efficace du point de vue législatif: la Russie a signé le protocole facultatif à la Convention du Conseil de l'Europe relative aux droits de l'enfant et la Convention rela-

tive aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la « prostitution » des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants.

Nous examinerons ci-après les discours et les documents relatifs au discours sur l'exploitation de la « prostitution » des enfants pour les raisons suivantes: (1) le sujet est clair, la protection des enfants contre la violence et l'exploitation ne fait aucun doute en termes de moralité; (2) les débats ont abouti à l'adoption d'engagements précis et ont modifié l'approche au phénomène en question ce qui donc affirme qu'étant donné la volonté politique les questions sont à résoudre et les engagements internationaux sont à acquitter quand il s'agit de la protection des enfants; (3) dans ce cas, les exigences des obligations internationales étaient conformes à l'orientation punitive et à la nécessité morale indiscutable; (4) le changement d'accent a redessiné l'attention dans la législation et, dans de nombreux cas, a laissé des questions de la «prostitution» des adultes qui consentent au-delà du discours. Peut-être le seul point qui est en rapport avec la santé publique c'est l'âge du consentement pour les mineurs. Le discours avait des caractéristiques telles que les obligations internationales de la Fédération de Russie. Les intervenants étaient le Président de la Fédération de Russie, l'Assemblée Fédérale, le Comité de la Douma d'État sur la famille, les femmes et les enfants et le Conseil du Président sur le développement de la société civile et les droits de l'homme.

En 2009, le Comité de la famille, de la femme et de l'enfant a tenu des auditions parlementaires sur le thème « améliorer la législation contre la pornographie mettant en scène des enfants, la prostitution et d'autres formes de violence : expérience internationale.»

Strictement parlant, l'institut présidentiel n'appartient pas aux institutions du pouvoir, s'élève au-dessus d'elles et a des fonctions exécutives et des fonctions de coordination. En 2010, le Président Medvedev a évoqué avec émotion le problème de la violence à l'encontre des enfants: « Selon les données officielles du ministère de l'intérieur, plus de 100 000 enfants et adolescents ont été victimes d'actes criminels en 2009. Réfléchissez à ce chiffre ! Beaucoup de faits bouleversent simplement l'âme. Les enfants, le plus souvent orphelins, les enfants issus de familles défavorisées, sont impliqués dans la toxicomanie, la prostitution et d'autres domaines criminels. Les méchants qui s'en occupent doivent être punis de la manière la plus sévère ». En 2011, lors de la réunion du conseil pour le développement de la société civile et les droits de l'homme, le Président revient sur cette question dans le contexte des obligations internationales de la Fédération de Russie : « Malheureusement, nous n'avons pas vraiment avancé dans la signature, la ratification du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'en-

fant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le protocole a été adopté il y a 12 ans et ratifié par 153 États du monde. Il en va de même de la Convention du conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle. Elle a été adoptée il y a cinq ans et n'a pas été ratifiée par seulement quatre États : Andorre, Lettonie, République Tchèque et Russie ». A. Golovan et M. Fedotov, respectivement Membre et Président du Conseil du président pour le développement de la société civile et des droits de l'homme, ont également attiré l'attention sur cette question. La position du Ministère de l'intérieur sur cette question était mentionnée : « notre législation n'exige pas... elle n'exige pas de modification, elle est pleinement prête à adhérer à ces conventions ». Il faut souligner le rôle particulier du Ministère des affaires étrangères dans la ratification des conventions. Au cours de l'été 2012, lors d'une réunion du conseil de la Fédération, le président du Comité du conseil de la Fédération pour la science, l'éducation, la culture et la politique de l'information, représentant auprès du conseil de la Fédération de l'organe législatif (représentatif) de l'autorité de l'état de Moscou, soulève de nouveau la question de l'inachevée des mesures à prendre pour signer la Convention et le protocole facultatif. Cette question est de nouveau soulevée en novembre 2012 lors de la réunion du Conseil de développement de la société civile et des droits de l'homme par M. Fedotov et A. Golovan ; à l'issue de cette réunion, le Président Poutine a signé une liste de mandats pour le développement de la société civile et les droits de l'homme, dans laquelle le Gouvernement de la Fédération de Russie, en collaboration avec la Douma d'état de l'Assemblée Fédérale ont été chargés de prendre des mesures raisonnables pour ratifier en 2013 le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et la Convention du conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. E. Mizulina, Madame la députée de La Douma d'état et la présidente du Comité de la Douma d'état sur la famille, les femmes et les enfants a commenté la ratification: « Je dois dire que la ratification des deux conventions, et en particulier du protocole facultatif, est une grande victoire pour le public : il doit y avoir en Russie une législation moderne pour lutter contre la violence sexuelle aux enfants. Bien sûr, c'est le mérite personnel de Vladimir Poutine.»

Le 20 décembre 2013, la Douma d'État a adopté, en accord avec le conseil de la Fédération, une loi établissant la responsabilité pénale pour l'obtention de services sexuels de mineurs : à partir de 2014, les services sexuels de mineurs peuvent faire l'objet d'une responsabilité pénale; la loi établit également que l'enquête sur les infractions

liées à l'obtention de services sexuels de mineurs est confiée au Comité d'Enquête. En janvier 2014, le Comité de la Douma d'état sur la législation constitutionnelle a recommandé l'adoption en première lecture d'un projet de loi sur l'abolition de la responsabilité administrative en matière de prostitution des mineurs âgés de 16 à 18 ans. Selon l'un des auteurs des changements pertinents dans le Code d'Administration de la Fédération de Russie, E. Mizulina, Madame la députée - dans ce cas, les adolescents sont plus correctement considérés comme des victimes, ce qui est également conforme aux normes internationales.

En 2014, à la 65e session du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, composé de la délégation russe, le Commissaire aux droits de l'enfant P. Astakhov, le Délégué du président de la Fédération de Russie, et E. Mizulina, le chef du Comité de la Douma d'État sur la famille, les femmes et les enfants ont rendu compte de la ratification de ces deux instruments. Le discours sur l'exploitation de la prostitution des enfants semble être séparé du discours sur la « prostitution », mais ce n'est pas le cas. Déjà en 2018, lors d'un discours au Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur la manière dont la sécurité des enfants sera assurée pendant La Coupe du Monde de football, I. Zubov, chef Adjoint du Ministère de l'intérieur, a fait la généralisation des questions de la prostitution des enfants, du tourisme sexuel et de la prostitution : « Nous n'avons pas de prostitution systémique. Nous n'avons pas de prostitution des enfants. Nous limitons cette situation, et il n'y aura certainement pas cette situation pendant la Coupe du Monde ».

#### **Accent 4. La mention de la « prostitution » dans le discours politique comme une figure du discours**

Dans certains cas, les références au problème de la « prostitution » n'étaient pas directement liées au phénomène de la « prostitution » elle-même. À cet égard, nous tenons à souligner la présence de connotations négatives dans le discours politique et les références à la « prostitution » comme une figure de discours pour :

A) les accusations de corruption et de changement fréquent d'opinion portées contre les opposants, la « prostituée politique » continue de faire l'objet d'une rhétorique politique ;  
(B) la façon dont les opposants sont discrédités, car ils soulèvent des sujets « immoraux » dans le débat : « Mais quand la question est discutée : avons-nous besoin de la prostitution ? Ou avons-nous besoin de pornographie ? Pour un grand nombre de personnes dans le pays, ce n'est pas une histoire ou une réflexion d'un particulier ou d'un journaliste. C'est la réflexion du pouvoir. C'est pour un grand nombre de personnes l'image de ce que et comment fait le pouvoir à Moscou, y compris le Président. Si cela n'est pas pris en compte, nous risquons de perdre un grand nombre de personnes inté-

ressées à consolider. Ce que les gens voient, c'est ce qui se passe à Moscou, mais ils n'ont pas d'immunité.» ;

(C) l'insulte présumée des femmes dans le discours sur la politique des visas « c'est tout simplement humiliant pour certains de nos citoyens quand, disons, une jeune femme est dite : nous ne vous donnerons pas de visa aux États-Unis au seul motif que vous êtes jolie et jeune parce que nous avons la vision que vous allez vous prostituer là-bas. N'est-ce pas une humiliation ? »

Ainsi, dans le discours politique sur la « prostitution », on peut mettre en évidence quatre points: (1) la normalisation du travail sexuel avec des arguments économiques et, dans un seul cas, le projet de loi de 2012 contenait des documents sur la médecine, la santé publique; (2) l'augmentation de la punition pour la participation à la « prostitution », où seulement une fois dans l'argument de la punition des clients a été utilisé l'argument selon lequel les clients des TDS peuvent infecter leurs femmes par des maladies sexuellement transmissibles. Le troisième point du débat politique (3) concerne le problème de l'exploitation de la prostitution des enfants, qui, à proprement parler, n'est pas lié au sujet du mémoire, mais est crucial pour le choix de la manière de traiter le problème de la « prostitution » en général et crée des connotations négatives sans équivoque, ce qui étend la nécessité d'une approche punitive à la « prostitution » en général. L'accent (4) résume les situations dans lesquelles le terme et ses dérivés sont utilisés dans le discours politique comme une forme de discours, le plus souvent pour la déclaration d'insolvabilité, l'incohérence de l'adversaire politique et comme une insulte. D'une manière générale, alors que la rhétorique et le langage sur la « prostitution » sont animés par les émotions, les actes moraux et l'ignorance des faits scientifiques, les idées négatives sur les TDS migrent invariablement des discours vers les documents et à l'inverse, le discours politique ne laisse pratiquement pas de place au débat sur la « prostitution » parmi les adultes dans les intérêts de la santé publique.

### **Accent 1. La mention de la « prostitution » dans le discours du Ministère de la Santé.**

Au cours des dernières années, le VIH/SIDA n'a pas été considéré comme un problème social important et n'est pas inscrit à l'ordre du jour de l'état en Russie. Les responsables gouvernementaux annoncent que les efforts de prévention du VIH fondés sur des données factuelles détruisent les valeurs traditionnelles et encouragent les comportements à risque plutôt que de les prévenir; un certain nombre d'ONG de prévention du VIH sont reconnues par les "agents étrangers" en raison du financement international de leurs activités de protection des droits de l'homme et de prévention du VIH, les exposant au risque de fermeture.

Dans la stratégie nationale de la Russie pour lutter contre la propagation du VIH jusqu'en 2020, qui a été approuvée en octobre 2016, les «TDScommerciaux» sont mentionnés parmi les groupes à haut risque de la population - ce sont les personnes qui pratiquent un comportement à risque contre l'infection par le VIH. Il est également mentionné dans la Stratégie que la détérioration de la situation épidémiologique est généralement due à ces groupes et que la rhétorique traditionnelle est utilisée pour « renforcer les valeurs familiales et morales traditionnelles ». Les militants et les experts ont critiqué la stratégie pour la stigmatisation des groupes clés touchés et le caractère déclaratif, mais elle a été adoptée et un plan de mise en œuvre a été élaboré. Le plan prévoit un certain nombre d'activités pour les groupes clés de la population, mais il n'est pas fait mention séparément des «travailleur.es.s du sexe» dans l'ensemble du document. En 2017 le plan prévoit l'organisation d'études de cas sur la prévalence du VIH dans les groupes clés de la population et l'organisation de formations de sensibilisation et d'examens médicaux volontaires pour détecter l'infection à VIH dans les groupes clés de la population. Ce n'est qu'en 2019 qu'il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes interministériels dans les territoires de la Fédération de Russie pour la prévention du VIH dans les groupes clés, y compris en faisant participer les organisations à but non lucratif socialement ciblées dans la réalisation de ces programmes.

Les autres activités visant les groupes clés de la population comprennent : - l'élaboration des exigences pour les activités des centres de test rapide et de conseil ;  
- l'élaboration de recommandations méthodologiques sur les meilleures pratiques dans les groupes clés de la population ;



- l'élaboration d'un programme interministériel type sur la prévention du VIH dans les principaux groupes de la population ;
- élaboration d'un plan d'action (roadmap) visant à élargir la portée des examens médicaux pour détecter l'infection par le VIH de la population.

Il est peu probable que ces activités soient considérées comme suffisantes pour l'épidémie de plus d'un million de personnes vivant avec le VIH en Russie. La question de savoir si des fonds seront alloués en 2019, lorsque des programmes interministériels sont prévus dans les entités de la Fédération de Russie, reste ouverte. V. Pokrovsky, chef du Centre fédéral de lutte contre le SIDA, qui est actuellement l'opposition au Ministère de la santé, commente qu'il « aime le plus l'expérience de l'Allemagne. Il y a dix fois moins de pourcentage de personnes infectées par le VIH qu'en Russie, et parfois moins qu'aux États-Unis. Parce que l'éducation sexuelle obligatoire est introduite dans les écoles, la thérapie de substitution est largement utilisée chez les toxicomanes, la « prostitution » est légalisée et des cours de formation sont organisés avec les « prêtresses de l'amour » afin qu'ils ne propagent pas le VIH. Tout cela aux États-Unis est représenté partiellement – dans certains États il y en a, dans certains non. Eh bien, en Russie, il n'y en a pas du tout ». Il convient de noter que V. Pokrovsky, l'expert principal de la Russie sur le VIH / Sida, dans son interview citée au-dessus, utilise l'euphémisme des « prêtresses de l'amour », quand il parle des questions du travail sexuel. En 2013 Pokrovsky a regretté qu'il n'y ait pas de tests forcés pour exercer un contrôle épidémiologique sur ce groupe: « Il n'est pas plus facile avec les travailleur.es.s du sexe: par exemple, les femmes détenues ne seront pas légalement obligées de subir un test ».

Cependant, il faut reconnaître que ces dernières années, la stratégie présente le document le plus progressif qui révèle la notion de groupes clés de la population les plus touchés par l'épidémie de VIH. Auparavant, le Ministère de la santé avait utilisé la notion de « groupe à risque », qui stigmatisait les TDS et créait des fausses calomnies dans la population générale, puisque les gens ne faisaient pas partie de ces groupes à risque particuliers, il n'y avait pas de risque de contracter le VIH pour eux.

Afin d'étudier l'évolution de la notion de « groupes particulièrement vulnérables au VIH », afin de rassembler des informations sur l'endroit où et comment le système de santé publique a mis en évidence un groupe de travailleur.es.s du sexe, nous avons utilisé le système « Garant », le système juridique et de référence commercial en vertu de la législation de la Fédération de Russie. Il y a une recherche par mots-clés dans le système, mais plus précisément par les mots « prostitution », « prostituée » et l'euphémisme pré-

cédemment rencontré dans les documents médicaux «les personnes qui fournissent des services sexuels pour le prix », la recherche n'a pas fonctionné : l'auteur de la thèse estime que cela peut également être attribué aux conséquences d'une censure tacite contre la « prostitution ». Pour l'analyse, 175 documents ont été attribués, y compris des ordonnances du Ministère de la santé et du développement social, du Ministère de l'intérieur, des décrets Présidentiels, des lois Fédérales.

Dans des documents antérieurs, par exemple l'instruction de 1990 sur l'enquête sur le VIH, les « personnes ayant des rapports sexuels irréguliers » et les « prostituées » ont été mentionnées parmi ceux qui doivent être examinés pour le VIH. Les directives de 2007 sur les tests de dépistage du VIH indiquent clairement qu'une enquête tous les trois mois, dans le cas de services sexuels commerciaux, est soumise à des « prestataires de services sexuels commerciaux » et à des « personnes ayant un grand nombre de partenaires sexuels ». L'auteur du certificat d'information « Information du Ministère de la santé sur la situation liée au VIH dans la Fédération de Russie » au 31.12.2015, L. Gabbasova, Sous-ministre de la santé a évité la mention directe du groupe des TDS comme suit :

«...Cela souligne les caractéristiques de la situation épidémiologique dans notre pays et montre la nécessité de changer les approches de la population dans la lutte contre le VIH en accordant une attention accrue à certains groupes sociaux à haut risque d'infection (consommateurs de drogues injectables, praticiens du comportement sexuel à risque, citoyens dans les institutions du système pénitentiaire de la Fédération de Russie, etc.).» Il est à noter que le même certificat pour l'année 2017 ne spécifie pas du tout « groupes sociaux à haut risque d'infection ».

En outre, dans la présentation de V. Skvortsova, Madame la Ministre de la santé, la propagation de l'infection par le VIH dans la Fédération de Russie sur la prévention, le diagnostic et le traitement, datant de 2015, au lieu des TDS sont indiqués « les malades avec les infections sexuellement transmissibles » avec les données suivantes: au total, 807212 personnes ont été dépistées en 2014, le taux de résultats positifs dans l'immuno-blot de 1 000 tests était de 5,8%. Ensuite, elle a utilisé l'euphémisme «les personnes qui pratiquent un comportement sexuel à risque, TDS, MSM etc.».

Les directives du Ministère de la santé 3.1.3342-16 « Surveillance épidémiologique de l'infection par le VIH », approuvées par le médecin d'état principal de la Fédération de Russie le 26 février 2016, indiquent « les hommes qui ont des relations sexuelles commerciales » et « les travailleurs du sexe commercial ». Il est également indiqué que les données sur les résultats des tests de dépistage du VIH pour les travailleurs du

sexe commercial ne sont pas consignées dans les formulaires de surveillance statistique fédérale:

«L'enregistrement des cas de VIH parmi le TDS est le plus difficile pour les systèmes de surveillance épidémiologique dans la plupart des pays, en grande partie en raison de l'absence de définition claire du travail sexuel. En outre, lors des tests de dépistage du VIH, les travailleuses du sexe préfèrent ne pas faire état de la stigmatisation et de la discrimination dont elles sont victimes et des effets négatifs que peuvent avoir les services de l'intérieur. Par conséquent, la seule source de données sur la prévalence de diverses maladies et comportements à risque parmi le TDS en Russie est une étude sélective spéciale. Les patients atteints d'IST sont un groupe représentatif, l'identification de l'infection par le VIH qui reflète les tendances générales du développement du processus épidémique de l'infection par le VIH dans la population générale.»

### **Accent 2. La « prostitution » au niveau de la loi et du tribunal.**

Comme indiqué plus haut, l'échange d'informations entre le système de santé et le Ministère de l'Intérieur peut avoir des effets négatifs sur les travailleurs du sexe. Bien que ces cas soient strictement réglementés, en raison de l'existence d'articles pénaux pour « prostitution », le risque de divulgation de son statut de TDS n'est pas imaginaire. Les détentions illégales permanentes et les actes de violence, de traitement inhumain, d'extorsion de pots-de-vin par la police sont très répandus. En outre, des raids réguliers de la police sont organisés, qui sont diffusés à la télévision, montrant, entre autres, les visages des travailleurs du sexe, de sorte qu'ils peuvent être identifiés. L'incertitude juridique liée à l'absence de définition claire de la « prostitution » et à l'impossibilité d'employer le mot « travail sexuel » - ce dernier implique l'adoption du travail sexuel en tant qu'activité, le travail qui n'existe pas dans la législation russe, - reste le principal danger pour les TDS et en même temps un obstacle à s'adresser aux établissements de santé, et à la police, au tribunal, pour protéger leurs droits.

L'infraction visée à l'article 6.11 (« prostitution ») porte sur la moralité publique et la santé publique. Le préjudice social à la « prostitution » est qu'elle peut provoquer une propagation massive de maladies sexuellement transmissibles et d'infection par le VIH. Toutefois, à ce jour, la notion exacte n'est pas exposée dans le droit administratif ou pénal. Il n'y a pas non plus de définition dans les règlements institutionnels, ce qui complique dans une certaine mesure les activités des organes du Ministère de l'intérieur pour traduire les responsables en justice administrative pour ce type d'infraction. La « prostitution » est une occupation consistant à intégrer systématiquement les

femmes et les hommes dans des relations sexuelles desordonnées, moyennant rémunération matérielle.

Le caractère systématique des relations sexuelles avec différents partenaires, l'arrangement provisoire de paiement (rémunération) sont des éléments obligatoires de la « prostitution ». Le montant de la rémunération reçue pour chaque acte sexuel n'a pas d'importance pour la qualification. En tant que récompense matérielle peut agir non seulement la monnaie russe et étrangère, mais aussi divers objets du monde matériel (choses, valeurs, etc.). De la partie subjective, l'infraction est caractérisée par une intention directe, ainsi qu'un objectif clairement exprimé d'obtenir un avantage matériel, qui est formé chez l'auteur de l'infraction avant le rapport sexuel. Cet article peut impliquer des femmes et des hommes à partir de l'âge de 16 ans. Les affaires concernant des infractions visées à l'article 6.11 sont examinées par des juges de paix (UNFPA, 2012).

Étant donné que l'article 6 du Code des infractions administratives vise en général à prévenir les infractions administratives qui portent atteinte à la santé, au bien-être sanitaire et épidémiologique de la population et à la moralité publique, nous avons examiné 250 jugements rendus en vertu de l'article 6.11 de juin à décembre 2017, puisque la pratique actuelle de cet article remplace en fait d'autres mesures gouvernementales de prévention du VIH parmi les travailleuses du sexe. Les décisions de la cour ont été présentées sur le site-agrégateur des décisions judiciaires «Rospravosudie», bloqué le 18 juillet 2018 par décision de la Service fédéral de surveillance des communications, des technologies de l'information et des communications de masse (Roskomnadzor) pour la divulgation des données personnelles.

\* Le préjudice social causé à la « prostitution », qui est la propagation massive de maladies sexuellement transmissibles et de l'infection par le VIH, n'a été mentionné que dans un seul protocole sur 250, ce qui montre que, conformément à cet article, les TDS sont poursuivies pour atteinte à la moralité publique et non pour propagation présumée de la maladie.

\* Sur les 250 affaires administratives, une seule a été intentée contre un homme, ce qui montre que les femmes sont disproportionnellement et systématiquement poursuivies en vertu de cet article.

\* La demande de l'auteur n'a été déposée que dans 12 cas sur 250, ce qui indique une faible participation ou une méconnaissance de l'affaire.

\* Dans 67 affaires, la victime a comparu devant le tribunal, dans d'autres cas, la femme accusée de « prostitution » n'était pas présente dans la salle d'audience.

\* Aucun témoin, policier ou autre personne n'a comparu devant le tribunal dans 250 cas.

\* Dans 230 des 250 cas, les délinquants ont plaidé coupable, c'est-à-dire ont témoigné par écrit ou ont plaidé coupable devant le tribunal.

\* Les dépositions des témoins n'ont été recueillies que dans les 42 affaires; dans 50 cas, d'autres documents ont été établis.

\* Dans 202 affaires, le juge était une femme qui reproduisait un modèle de philanthropie lorsque les « bonnes » femmes jugeaient les « mauvaises » femmes décrit par L. Augustin, mais cette fois-ci, elles les jugeaient littéralement, sans aucune chance de salut.

\* Dans 232 décisions de justice, l'auteur de l'infraction a été condamné à une amende; une seule affaire a été suspendue en l'absence d'infraction.

Comme nous le voyons, la pratique judiciaire prévue à l'article 6.11 de la loi sur la « prostitution » a donné son sens initial à la protection de santé: les juges sont très rarement en train d'élaborer le protocole et de révéler le préjudice social et ses liens avec la santé publique. Dans 232 cas, les auteurs des infractions ont été reconnus coupables et 230 d'entre eux se sont expressément déclarés coupables. On peut dire qu'il n'y a pratiquement pas de preuve dans de telles affaires, personne parle au tribunal, les femmes sont absentes dans la salle d'audience, il n'y a pas non plus de défenseur. Dans la pratique, personne ne se souvient du lien qui existe entre l'infection par le VIH et la prévention des maladies sexuellement transmissibles et la décision prise par le juge en vertu de cet article, tout est axé sur la conduite des affaires et le plaidoyer de culpabilité des femmes.

En conclusion, il convient de noter que l'absence d'une terminologie commune, l'introduction de néologismes résultant d'une certaine approche, la philosophie, et l'introduction de nouveaux termes, euphémismes, juste pour remplacer le mot « prostitution », « prostituée », « TDS » pour ennoblir le discours et les documents conduisent à l'incohérence, et en fait, à l'élimination des problèmes du travail sexuel et des TDS en tant que groupe clé affecté en médecine. Cela éloigne le secteur de la santé du discours politique, ce qui, en raison de la différence d'approche utilisée, appellerait le même groupe de personnes par des termes différents. En fait, le travail visant à assurer le bien-être sanitaire et épidémiologique de la population et la moralité publique a été entièrement confié au Ministère de l'intérieur et aux juges de paix qui l'exercent dans la mesure de leurs compétences.

## DISCUSSION ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Dans ce mémoire, nous avons analysé le discours politique, y compris les discours et les documents utilisés par les politiciens russes pour comprendre l'état actuel des programmes visant les travailleurs du sexe, ou plutôt le manque de financement public pour ces programmes et les efforts étendus et controversés pour punir et contrôler les travailleurs du sexe.

La pratique actuelle de stigmatisation et de discrimination à l'égard des travailleurs du sexe permet et multiplie les initiatives législatives. Les députés aux niveaux local et national proposent les nouvelles lois sur le travail du sexe, prévoyant une responsabilité pénale pour le travail du sexe, l'expulsion immédiate des migrants impliqués dans le travail du sexe, des amendes plus lourdes, le travail correctionnel d'un an, l'emprisonnement de 8 à 15 ans, interdisant la publicité du travail du sexe, et des suggestions absurdes pour criminaliser les clients, qui peuvent éviter la responsabilité en épousant un travailleur du sexe. Ces initiatives sont très violemment discutées dans les médias et à la télévision. Des personnalités publiques et des chefs religieux s'expriment en faveur de ces initiatives.

Lors de la réalisation de son travail, l'auteur a été confronté à un certain nombre de difficultés qui ont conduit aux faiblesses de ce mémoire. La méthodologie choisie a posé des problèmes car, pour la première fois, nous avons utilisé la méthode d'analyse du discours politique et la question de savoir quelles unités linguistiques peuvent être distinguées dans le discours n'a pas été résolue. À notre grande déception, la partie du discours qui présentait le plus grand intérêt - les justifications des projets de loi non adoptés - n'est pas disponible sur la ressource Internet de la Douma. En ce qui concerne le travail avec les systèmes « Harant » et « Rospravudiye », certains problèmes se sont posés. Le système de recherche intégré ne répondait pas aux requêtes liées à la « prostitution », de sorte que les mêmes mots clés que pour le discours politique ne pouvaient pas être utilisés: la recherche était effectuée manuellement. En outre, lorsque la collecte des documents a été terminée, le site Web « Rosgoravudiye » a été bloqué le 18 juillet 2018 par la décision de Roskomnadzor pour avoir divulgué des données personnelles sur la poursuite d'un particulier.

Des efforts de traduction ont nécessité du temps, car tous les documents originaux et les données d'analyse étaient en russe, de plus, j'aimerais utiliser davantage de sources.

De plus, nous avons consciemment omis les concepts les plus problématiques. Le travail ne couvre pas des questions telles que la corruption autour du travail du sexe, qui restreint sans aucun doute le discours politique. Bien que, par exemple, Amnesty International affirme que le travail du sexe est l'industrialisation, l'étude ne prend pas en compte l'aspect économique. Les tentatives visant à définir le phénomène du travail sexuel ou de la « prostitution » ne sont pas envisagées, pas plus que la recherche de la cause de la « prostitution » et la tentative d'expliquer pourquoi le travail du sexe devrait être puni du point de vue de la moralité et de l'éthique. Une idée intéressante d'un certain nombre de politologues contemporains était que la moralité pouvait être utilisée comme un outil de distribution des ressources, mais cela nous détournerait de la réalisation des objectifs du mémoire.

La prise en compte du sujet a été compliquée par des conflits autour de l'interprétation de la « prostitution » dans différents courants du féminisme et de la sociologie. Par exemple, dans l'article de Priscilla Alexander « Féminisme, travailleurs du sexe et droits humains », elle demande d'abord une distinction entre « prostitution » forcée et volontaire. Il faut reconnaître que pas toutes les travailleuses du sexe sont forcées de se prostituer; une personne peut décider consciemment de se livrer au commerce du sexe. Et c'est là le point essentiel pour le féminisme, que le travail du sexe soit une violence à l'égard des femmes ou qu'il en soit un choix libre. En sociologie, nous pouvons conditionnellement distinguer trois approches du phénomène du travail du sexe : déviant, où il s'écarte de la norme, professionnel, où il s'agit de travail, et adaptation, où c'est un moyen d'adaptation des adultes. Dans ce travail, l'accent n'est pas principalement mis sur la compréhension du phénomène lui-même ou de ses causes, mais sur une approche qui a prouvé son efficacité en matière de soins de santé et qui repose sur la compréhension moderne des droits de l'homme.

L'impossibilité de parler de ce sujet dans l'abstrait peut être aussi notée comme une faiblesse du travail. L'analyse du discours politique est essentiellement politique, c'est-à-dire que l'auteur, par défaut, prend l'un des partis, accepte l'un des points de vue afin de participer également à ce discours. En outre, le choix du sujet du mémoire est basé sur une expérience pratique de la mise en œuvre de programmes VIH, ce qui explique l'immersion de l'auteur dans les problèmes, mais contredit en un certain sens les principes de la méthode scientifique, exigeant l'objectivité.

La difficulté suivante est que l'approche de santé publique en matière de prévention du VIH et de travail du sexe n'est pas courante en France et en Russie. Son élément important est le partenariat avec le groupe cible et sa participation à toutes les étapes de

la mise en œuvre du programme: planification, mise en œuvre et évaluation. Dans notre cas, l'approche de la santé est étroitement liée aux droits de l'homme et à leur impact sur le travail des programmes de santé.

Le fait est que l'attitude du groupe de TDS présente les caractéristiques de la violence qui sont définies par les organismes internationaux de défense des droits de l'homme comme « des pratiques structurelles dans lesquelles des droits sont violés, par l'action ou l'omission, par les forces de l'ordre, les forces armées, les professionnels de la santé et le personnel judiciaire travaillant pour un État. » Par exemple, aussi la conséquence de la criminalisation du travail du sexe est que la police confisque et mentionne l'utilisation de préservatifs comme une preuve du délit de travail sexuel, ce qui dissuade leur utilisation et compromet davantage le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint. TDS migrantes qui souvent ont un « statut irrégulier », peuvent craindre d'être arrêtés, détenus et expulsés s'ils cherchent à obtenir des soins de santé, y compris des services de santé en matière de sexualité et de reproduction (Silver Rose, 2015, 2017).

Depuis le début de l'année 2000, l'introduction de la punition imposée par la clientèle est devenue populaire dans plusieurs pays d'Europe du Nord. Un tel modèle a un certain nombre de conséquences négatives graves, telles qu'une augmentation du niveau de violence, une augmentation des pratiques dangereuses pour la transmission du VIH et un appauvrissement. Au niveau local, les décisions des autorités municipales et les contrôles d'identité visant à préserver l'ordre public font que les TDS sont toujours punies ou détenues plus souvent que les clients (MdM, 2018).

Les organisations communautaires expliquent pourquoi, selon elles, criminaliser les clients des TDS n'est pas une solution : les pratiques actuelles de persécution des TDS sont plus faciles à maintenir par la société et par les forces de l'ordre. Il est beaucoup plus facile de trouver et de poursuivre un travailleur.se du sexe plutôt qu'un client. Ces situations de violence et de discrimination prennent de nombreuses années et sont enracinées dans la société russe pour être naturalisées; ainsi, la stigmatisation sociale naturalise la violence et la discrimination à l'égard des travailleurs du sexe, et il n'y a pas de sanction contre elle, mais une impunité absolue.

Entre 2013 et 2018 les organisations internationales, telles que OMS, FNUAP, ONUSIDA, NSWP, Banque mondiale et PNUD, suivies en 2015 par l'Amnesty Internationale et en 2017 par Médecins du Monde appellent à la décriminalisation ou à la dépénalisation du travail du sexe sur la base des arguments de la liberté de la santé, à



savoir des services de prévention du VIH. Les lois qui ont été expérimentées pour régler le travail du sexe ont un impact négatif sur les résultats pour la santé.

En mars 2017, *The Lancet*, une revue médicale, a publié un article contenant des données de 27 pays européens sur la prévalence du VIH chez les TDS et des documents juridiques spécifiques à chaque pays. La méthodologie de cette recherche utilisait l'état de droit et le produit de régression écologique transversale par habitant du pays, produit intérieur brut par habitant. La recherche a suggéré les conclusions et l'interprétation suivantes: « Les pays qui ont légalisé certains aspects du travail du sexe ont une prévalence du VIH nettement inférieure chez les TDS par rapport aux pays qui criminalisent tous les aspects du travail du sexe ».

Outre ces organisations des Nations Unies et internationales, deux comités des Nations Unies ont recommandé à la Russie de dépénaliser le travail du sexe pour

- éliminer l'application injuste de lois et de réglementations non pénales à l'encontre des travailleurs du sexe pour reconnaître et respecter le travail du sexe en tant que profession ou moyen de subsistance légitime

- veiller à ce qu'ils puissent avoir pleinement accès aux services de soins de santé et à l'information, y compris au traitement et à la prévention du VIH / sida, sans discrimination.

Toutes ces recommandations ont une justification détaillée, contrairement à ces fragments de discours qui étaient disponibles pour analyse. Étant donné que le discours est placé dans le monde de la post-vérité, dans de nombreux cas, les faits objectifs n'intéressent personne: le discours des politiciens est principalement le récit (complot) et son interprétation dans les médias, qui peuvent ajouter des points à la lutte politique. Pour en revenir au thème du mémoire, il convient de noter qu'au départ nous avions l'intention d'analyser le programme destiné aux travailleuseur.se.s du sexe, de le comparer à des approches scientifiques et de parler du rôle de la science dans l'élaboration des politiques de santé. Cependant, de tels programmes n'ont pas été trouvés. De plus, il n'y a pas eu de financement public pour les programmes de prévention pour les travailleur.se.s du sexe. Il semble que ce soit la raison des particularités du discours politique sur le travail du sexe en Russie. Nous avons tenté de trouver une réponse à cette question en analysant le discours politique au fond duquel devraient naître théoriquement des initiatives législatives, devenant le précurseur des travaux des organes exécutifs, ainsi que des initiatives et des discussions devant aboutir à des programmes spéciaux.

Les caractéristiques suivantes du discours politique et leur impact sur les programmes de la santé peuvent être soulignées.

### **1) La nécessité de sanctions fiscales ou juridiques pour les TDS sans tenir compte des intérêts de la santé publique.**

Le fait que le discours politique soit incomplet et orienté vers la recherche d'une meilleure forme de contrôle et de punition des TDS conduit à un malentendu général sur la santé publique et le lien entre la lutte contre l'épidémie de VIH et l'orientation ciblée des efforts, l'application de méthodes qui se sont avérées efficaces. Une seule présentation du projet de loi de 2012 a mentionné des arguments de la médecine, de la santé publique. Les TDS sont parfois considérées dans le discours comme un réservoir d'infections, mais cela les stigmatise encore plus. Le discours politique étudié est motivé par les émotions, les axiomes moraux et l'ignorance des faits scientifiques, les idées négatives sur les travailleurs du sexe que migrent invariablement des discours. Dans les discours et les présentations, on utilise le moyen d'un manque de détails et beaucoup d'espace est réservé pour l'expression des opinions personnelles.

Nous constatons que le discours politique de 2009 à 2013 a été axé sur la nécessité de ratifier les conventions relatives à l'exploitation de la prostitution des enfants. En raison du fait que le plus haut niveau a impliqué toute la diversité des acteurs, il y a eu un certain nombre de changements importants dans la ratification par la Russie des instruments internationaux et dans la législation nationale. C'est un exemple positif de la façon dont les changements politiques se produisent. Toutefois, il importe de noter la coïncidence de la fonction punitive générale, de l'orientation vers la punition et, en fait, de la teneur de ces changements. L'effet secondaire a également été qu'il n'y avait pratiquement pas de place dans le débat politique sur la « prostitution » parmi les adultes consentants dans les intérêts de la santé publique.

Le problème de la « prostitution » ne peut pas être abordé en termes simples, car ce phénomène est trop difficile à simplifier. Ainsi, ce sujet ne peut en fait pas être utilisé pour former des messages concis et positifs qui faciliteront la communication avec les électeurs ou les opposants, la communication devient impossible. Une telle « digestibilité » du sujet pour les relations publiques déplace encore plus l'accent du discours, par exemple vers des questions plus claires et plus univoques, telles que l'exploitation de la prostitution des enfants, et absorbe la volonté politique, l'empêche de résoudre les problèmes de la prostitution des adultes.

Le langage stigmatisant et nuisible encourage les acteurs du discours politique et ceux qui sont les bénéficiaires du discours à s'impliquer et à faire des jugements fondés sur

des préjugés. Ce langage a les caractéristiques du langage de l'hostilité et la haine: par des moyens linguistiques, des attitudes négatives sont suscitées à l'égard des participants à la « prostitution », y compris des accusations de criminalité, d'immoralité, d'influence négative sur la société, des allégations d'infériorité de ce groupe apparaissent. En outre, le langage crée une image négative des travailleurs du sexe, des déficiences morales sont affirmées, les TDS apparaissent dans un contexte humiliant et offensant.

Un sujet trop excentrique et ambigu, il jette une ombre sur la personne qui soulève cette question. S'exprimant sur ce sujet dans l'espace public, elle défie les valeurs de la société liées à la morale et à la moralité. La stigmatisation associée à la « prostitution » semble aller sur lui et dévaluer ce que le politicien dit et offre.

Si l'on considère la dimension sexospécifique du discours politique, les initiatives législatives ont été principalement prises par les hommes députés, et il n'y a qu'un seul exemple où la femme a proposé de criminaliser les clients. Ensuite, les médias ont suivi des publications affirmant que Madame la députée O. Galina a déclaré la nature comique du projet de loi, en particulier, comme en témoigne indirectement la possibilité pour le client d'éviter la responsabilité en épousant une « prostituée ». Il y a des confirmations, Madame la députée a fait le projet de loi avec le soutien du modèle Nord (criminalisation des clients) pour commencer le dialogue avec le député V. Milonov, qui a présenté un projet de loi avec une pente punitive. Il reste à supposer qu'il n'y ait pas eu de dialogue avant.

En général, une femme politique peut-elle sérieusement, sans blague, s'exprimer indolore pour son image sur des questions liées au phénomène du travail sexuel? Peut-être que dans la société patriarcale russe, seul un homme peut parler de la « prostitution ». Les femmes ne sont autorisées à aborder ce sujet que dans le domaine de la protection contre la violence ou de la protection des mineurs contre l'exploitation sexuelle. Dans l'ensemble, on peut dire que les questions du travail sexuel sont parlées par des personnalités publiques ayant une image extravagante et « flashy », ils expriment systématiquement des positions extrêmes sur des sujets aigus et contradictoires. C'est-à-dire, pour parler publiquement de cette question, il faut une certaine radicalité de l'image, c'est l'image de ceux qui ont introduit des projets de loi.

Le discours sur la « prostitution » dans la Russie moderne a les caractéristiques de la post – vérité (post-truth) (D. Roberts, 2010, Peter Preston, 2012, J. Freedland, 2016, S. Chugrov, 2017). Fondamentalement, il est formé par l'appel aux émotions et aux croyances personnelles du public, le même argument et l'ignorance persistante des

faits objectifs qui vont à l'encontre du concept donné sont répétés. Cela peut être la création de la police des mœurs, l'expulsion, les revenus qui restent dans l'ombre. Ces déclarations visent à susciter l'opinion publique, et les faits objectifs, y compris les réalisations scientifiques, restent au-delà du discours. Le sociologue Chugrov note que la post – véritése produit de l'environnement de communication changeant de la société (Internet, réseaux sociaux) et peut entraîner des dommages économiques, et l'adoption de la réalité créée sous une forme « hybride » (M.d'Ancona, 2017). Les traits de la post - vérité ont déjà été observés au niveau du langage officielle soviétique, hérité par le système bureaucratique russe. La syntaxe, la sémantique, la rhétorique et l'organisation narrative pouvaient migrer d'un texte à l'autre, pratiquement inchangées (Jurcak 2014).

## **(2) (Auto) censure des questions du travail sexuel et la normalisation de la violence structurelle contre les travailleur.se.s du sexe.**

La langue n'est pas neutre. Peut-être qu'à ce jour, les deux termes, « prostitution » / « prostituée » et « sexe commercial » / « travailleur du sexe commercial » sont péjoratifs et discriminatoires et, par nature, s'excluent de leur contenu, s'évincent, à la fois du discours politique et du discours et des documents dans les soins de santé. Peut-être, nous voyons la stigmatisation les rendre invisibles.

Un exemple frappant de la gêne qu'il y a à parler du problème de la « prostitution » dans les échelons supérieurs du pouvoir peut être ce modèle de discours, appartenant au général R. Nurgaliev, le Ministre de l'intérieur de la Fédération de Russie lors de son rapport au Président:

*« Aujourd'hui, il y a des groupes spécialisés dans la détection sur les sites de trafic de drogue, les bureaux de change illégaux de la monnaie, **franchement, je veux dire, même les points de prostitution, le travail de lutte a été activé contre le vol de poche, la fraude avec l'utilisation d'appareils de jeu, machines, la production illégale de produits à partir de matériaux contenant de l'alcool.** »*

C'est peut-être ainsi que le discours politique définit le cadre et s'auto-sanctionne lui-même, et il en résulte la même chose avec le discours et les textes, c'est-à-dire qu'il est en soi un obstacle central à l'introduction de programmes de santé scientifiquement fondés pour les travailleur.se.s du sexe. M. Foucault définit le discours comme « une pratique complexe et différenciée qui obéit à une analyse accessible des règles et des transformations ». Pour le discours de Foucault, c'est un principe coercitif, une force énorme de l'ordre des éléments. Elle oblige à créer des procédures qui limitent, ordon-

ment, l'apprivoisent d'une manière ou d'une autre, «c'est ce pour quoi ils se battent, ce qu'ils se battent, le pouvoir qu'ils cherchent à posséder».

Ainsi, il y a l'introduction de la censure et de l'autocensure, qui peuvent travailler dans les deux sens: pour exclure le parler et l'écriture sur la « prostitution » étudiée, à la fois sur un sujet défavorable et non fiable, et pour exclure les exemples non corrects, maladroits, infructueux du discours et du texte sur le travail sexuel, comme soumis à la censure le langage de l'hostilité et de la haine.

Il y a aussi des raisons objectives pour l'introduction de la censure. C'est un lien possible avec la partie 1 de l'art. 5.61 du Code des infractions administratives, de l'humiliation et de la dignité d'une autre personne, exprimé sous une forme indécente et de l'article 128.1. Le code pénal (diffamation), comme il y a des exemples de cas similaires avec la mention du mot «prostituée». En outre, la loi sur la langue d'état de la Fédération de Russie interdit l'utilisation d'un langage grossier et interdit en fait toute utilisation de mots qui est contraire aux « normes de la langue littéraire moderne ». Parmi les mots interdits, il y a aussi la « désignation grossière d'une femme de comportement libertin ». Peut-être que les auteurs, les rédacteurs et les correcteurs des documents officiels étendent délibérément cette interdiction aux mots «prostitution» et «prostituée». L'utilisation incohérente des termes, des euphémismes et l'invention de nouveaux mots pour favoriser la parole et éviter les sujets controversés dans les soins de santé ont en fait conduit à une mention de plus en plus rare de la problématique du travail sexuel et des TDSen tant que groupe clé affecté par le VIH dans le discours oral et les documents écrits. Il faut être conscient que l'utilisation prolongée des mots de substitution, la recherche de symboles neutres a déjà conduit à leur exclusion, y compris lors de l'élaboration d'approches, de recommandations, de stratégies et de plans.

De même, dans la pratique, personne ne se souvient du lien entre l'infection par le VIH et la prévention des maladies sexuellement transmissibles et de la décision du juge dans cet article du Code, la persécution des TDS pour la protection de la moralité et la prévention des maladies infectieuses en vertu de cet article a remplacé toute action préventive, est devenu une routine, a normalisé la violence structurelle contre les travailleurs du sexe. Dans le même temps, la jurisprudence de l'article 6.11 concernant la « prostitution » a perdu son sens originel de la santé: les juges détaillent très rarement le procès-verbal et révèlent le préjudice social et ses liens avec la santé publique.

**3) La disproportion de la vulnérabilité des TDS à l'épidémie de VIH aux mesures de santé.**

Alors pourquoi, malgré la progression de la stratégie nationale, il n'y a pas aujourd'hui de programme ou de projet d'état visant les travailleur.se.s du sexe. Dans la Stratégie de prévention du VIH, les populations clés touchées sont mentionnées, ce qui reflète l'état de la science, et en même temps la stratégie promeut les valeurs familiales et morales, le rejet des comportements à risque, ainsi que la nocivité des mauvaises habitudes en tant que priorité, ce qui reflète le vecteur principal de l'état. Toutefois, dans le cas d'un groupe de travailleur.se.s du sexe, ces approches s'excluent mutuellement.

En conclusion de ce travail, nous voudrions citer le député de la Douma d'État D. Nosov, qui a décrit avec précision le conflit entre moral et immoral, mais d'autre part, présentant un intérêt fiscal :

«Du point de vue de la corruption, des finances, elle est censée être légalisée. Tout cela est sur le marché noir, passe par le trésor de l'état, il est clair que cela a toujours existé. Mais, du point de vue moral, nous ne pouvons pas le permettre. Notre état est très moral à cet égard - et notre état n'est pas prêt à dépasser les idéaux moraux. Par conséquent, à ce stade, les idéaux moraux l'emportent sur les idéaux financiers. Et tant que cette situation persiste, nous n'aurons pas de prostitution légale.» Comme on le voit, la mesure de la santé publique est exclue de cette construction.

Ainsi, l'incapacité fondamentale de mener un débat politique sur le travail sexuel en utilisant le langage et les termes neutres semble opposer les questions de moralité aux intérêts de la santé publique et de la santé humaine. Il semble que le discours politique joue un rôle important dans l'appui à l'approche punitive du groupe des travailleur.se.s du sexe, car il n'offre pas d'autres alternatives. En fait, le discours politique a bloqué les programmes de santé destinés aux travailleur.se.s du sexe.

Cette analyse du discours politique doit être considérée comme un vecteur pour intégrer les processus législatifs et les mesures de prévention du VIH parmi les TDS fondées sur la science et les droits de l'homme. Par conséquent, il convient de noter, comme recommandation, qu'il est nécessaire

- (1) regroupement des experts de la santé en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les possibilités de réglementer le travail sexuel dans le cadre d'une approche de santé publique;
- (2) le débat public sur l'inadmissibilité de la violence structurelle contre les travailleur.se.s du sexe; et
- (3) développer les arguments financiers pour argumenter les programmes de santé pour les travailleur.se.s du sexe.

## CONCLUSION

Le rôle du discours politique dans la conception des programmes de santé n'a guère été étudié, les discours politiques n'ont pas été systématisés, en particulier en ce qui concerne les groupes marginalisés et stigmatisés. En Russie, où l'épidémie de VIH se développe rapidement, nous avons examiné un discours politique sur la « prostitution » à la recherche d'une réponse à la question de savoir pourquoi il n'y a pas de financement public pour les programmes de prévention du VIH pour les travailleur.se.s du sexe. Dans notre recherche, nous avons couvert l'analyse de 42 exemples de discours et de documents qui ont été attribués à certaines politiques. Des propos fragmentés sur la « prostitution » étant souvent émotionnellement colorés et attribués aux diverses personnalités politiques ont montré les tendances actuelles, telles que les changements d'accent, la (auto) censure et l'approche universelle punitive et contrôlée du travail sexuel, qu'il s'agisse de légaliser ou de renforcer les persécutions existantes. Nous avons également étudié 175 documents du Ministère de la santé pour comprendre les caractéristiques de la terminologie et de la planification et de la mise en œuvre des programmes pour les travailleur.se.s du sexe. Nous avons également examiné 250 décisions de la cour au titre de l'article 6.11, qui visent également à prévenir la propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH.

Le discours politique sur la « prostitution » est animé par les émotions, les axiomes moraux et l'ignorance des faits scientifiques ; les idées négatives sur les TDS migrent invariablement des discours vers les documents et à l'inverse. -Les projets des lois dans sa forme complète sont indisponibles pour le grand public, et, dans les discours et les présentations on utilise le moyen d'un manque de détails, de l'exploration et l'expression de son opinion personnelle au lieu de la promotion d'approches dont l'efficacité est avérée. Ces dernières années, le débat public a porté essentiellement sur la question de la « prostitution » et la protection de l'enfance. Ce grand débat n'a pratiquement pas laissé de place au débat sur la « prostitution » parmi les adultes consentants dans les intérêts de la santé publique.

Dans le domaine de la santé publique, l'absence de terminologie commune, l'introduction fréquente de néologismes résultant d'une approche incohérente, d'une philosophie contradictoire et l'introduction de nouveaux termes, d'euphémismes, pour remplacer simplement le mot les « prostituées », les « travailleuses du sexe » pour l'ennoblir et l'euphémisme du discours et des documents conduisent à des incohérences. En fait, à

l'exclusion des problèmes du travail sexuel et des travailleur.se.s du sexe en tant que groupe clé touché. À ce jour, on utilise des euphémismes tels que «les personnes qui fournissent des services sexuels contre rémunération», «les personnes qui pratiquent des comportements sexuels à risque», «les maladies sexuellement transmissibles» et, en particulier, les documents du Médecin en chef d'état, «les TDScommerciaux». Cela a été discuté, très probablement, parce que le travail sexuel n'est pas pris en compte comme une profession et est une infraction administrative. Cela éloigne encore plus le secteur de la santé du discours politique, où les politiques n'utilisent pas les néologismes de la santé publique et où la définition qui prévaut dans les forces de l'ordre et le système judiciaire est trop large. En fait, le travail visant à assurer la protection sanitaire et épidémiologique de la population et de la moralité publique a été entièrement confié au Ministère de l'intérieur et aux juges de paix qui l'exercent dans la mesure de leurs compétences. Comme nous le voyons, la jurisprudence de l'article 6.11 sur la « prostitution » a perdu son sens initial de la santé: les juges détaillent très rarement le protocole et révèlent les dommages et les liens sociaux qu'il y a avec la santé publique; les TDS sont reconnues coupables d'aveux, et tout le système punitif est mis en circulation.

Les caractéristiques suivantes du discours politique et leur impact sur la santé peuvent être soulignées.(1) la connotation de stigmatisation générale du terme « prostitution » renforce la nécessité des sanctions fiscales ou pénales et facilite les appels à des axiomes moraux, à des préjugés ou à des croyances enracinées ; (2) dépeindre la lutte, la régulation et le contrôle de la « prostitution » comme les seules alternatives dans le discours politique a conduit à la normalisation de la violence structurelle contre les TDS et à la censure de ce groupe dans la santé publique; et, enfin, (3) le lien entre la vulnérabilité des TDS au VIH et la nécessité des mesures ciblant spécifiquement ce groupe dans le domaine de la santé publique n'est pas suffisamment justifié.

Cette analyse du discours politique doit être considérée comme un vecteur pour intégrer les processus législatifs et les mesures de prévention du VIH parmi les TDS fondées sur la science et les droits de l'homme. Par conséquent, il convient de noter, comme recommandation, qu'il est nécessaire

(1) regroupement des experts de la santé en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les possibilités de réglementer le travail sexuel dans le cadre d'une approche de santé publique;

(2) le débat public sur l'inadmissibilité de la violence structurelle contre les travailleur.se.s du sexe; et



(3) développer les arguments financiers pour argumenter les programmes de santé pour les travailleur.se.s du sexe.

## ILLUSTRATIONS

Illustration 1. Répartition des nouveaux cas d'infection par le VIH selon la population, mondial 2014. Source : ONUSIDA ..... 13

Illustration 2. Dépenses consacrées à des programmes spécifiquement destinés aux populations clés en pourcentage des dépenses totales de prévention, par source, 2010-2014. Source : ONUSIDA.....15

## BIBLIOGRAPHIE

- Art of the lie - Post-truth politics [en ligne]. Disponible sur : <https://www.economist.com/leaders/2016/09/10/art-of-the-lie/>. [Consulté le 13 juin 2018].
- Alexander P. Feminism, Sex Workers, and Human Rights, 1997 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.inquiriesjournal.com/articles/28/a-feminists-argument-on-how-sex-work-can-benefit-women>. [Consulté le 13 juin 2018].
- Agustin L.M. Sex at the Margins: Migration, Labour Markets and the Rescue Industry: 9781842778609: Books [en ligne]. Disponible sur : <https://www.amazon.co.uk/Sex-Margins-Migration-Markets-Industry/dp/1842778609/>. [Consulté le 13 mai 2018].
- Baral, S., Beyrer, C., Muessig, K., Poate, T., Wirtz, A.L., Decker, M.R., Sherman, S.G., Kerrigan, D., 2012. Burden of HIV among female sex workers in low-income and middle-income countries: a systematic review and meta-analysis. *Lancet Infect Dis* 12, 538–549. [https://doi.org/10.1016/S1473-3099\(12\)70066-X](https://doi.org/10.1016/S1473-3099(12)70066-X)
- Beyrer, C., Wirtz, A.L., O'Hara, G., Léon, N., Kazatchkine, M., 2017. The expanding epidemic of HIV-1 in the Russian Federation. *PLOS Medicine* 14, e1002462. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002462> [Consulté le 13 mai 2018].
- Committee on Economic, Social and Cultural Rights, 2017. Concluding Observations on the sixth periodic report of the Russian Federation, UN Doc. E/C.12/RUS/CO/6.
- Committee on Elimination of All Forms of Discrimination against Women, 2015. Concluding Observations: Russian Federation, UN Doc. CEDAW/C/RUS/CO/8.
- Corbin, A., 1996. *Women for Hire: Prostitution and Sexuality in France After 1850*. Harvard University Press.
- COST | Comparing European Prostitution Policies: Understanding Scales and Cultures of Governance (ProsPol) [en ligne]. Disponible sur : [http://www.cost.eu/COST\\_Actions/isch/IS1209/](http://www.cost.eu/COST_Actions/isch/IS1209/). [Consulté le 27 novembre 2017].
- d'Ancona, M., 2017. *Post-Truth: The New War on Truth and How to Fight Back*. Random House.
- Decreasing Human Trafficking through Sex Work Decriminalization, Jan 17 - *AMA Journal of Ethics* [en ligne]. Disponible sur : <http://journalofethics.ama-assn.org/2017/01/sect2-1701.html/>. [Consulté le 28 novembre 2017].
- Explanatory note on Amnesty International's policy on state obligations to respect, protect and fulfil the human rights of sex workers, 2016
- Female Prostitution in Russia Today [en ligne]. Disponible sur : <http://home.pi.be/~kessel/cevi/docwebi/Svetlana.htm/>. [Consulté le 27 novembre 2017].
- Footer, K.H., Silberzahn, B.E., Tormohlen, K.N., Sherman, S.G., 2016. Policing practices as a structural determinant for HIV among sex workers: a systematic review of empirical findings. *Journal of the International AIDS Society* 19. [en ligne]. Disponible sur : <https://doi.org/10.7448/ias.19.4.20883>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Foucault, M., 1979. *On Governmentality. Ideology and Consciousness*, 6, p. 5-21.
- Freedland, J., 2016. Post-truth politicians such as Donald Trump and Boris Johnson are no joke | Jonathan Freedland. *The Guardian*.
- Gagnon, F., Bergeron P., Clavier C., Fafard P., Martin E., Blouin C. Why and how political science can contribute to public health? Proposals for collaborative research avenues. *Int J Health Policy Manag.* 2017 Sep; 6(9): 495–499. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5582435/>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Hanney, S.R., Gonzalez-Block, M.A., Buxton, M.J., Kogan, M., 2003. The utilisation of health research in policy-making: concepts, examples and methods of assessment. *Health*

- Research Policy and Systems 1, 2. [en ligne]. Disponible sur : <https://doi.org/10.1186/1478-4505-1-2>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Improving Counter-epidemic Measures Among Women with High Risk Behavior, Including Sex Workers and Injecting Drug Users”, Report from the Inter-ministerial Meeting, UNFPA, Office in Russia. October 30-31, 2012, Moscow.
- Jeffreys S. Prostitution, trafficking and feminism: An update on the debate. *Womens' Studies International*. Volume 32 (4) – Jul 1, 2009.
- HIV, Sex Work, and Law Enforcement in China | *Health and Human Rights Journal*, n.d.
- JDD, L., n.d. Appliquer la loi sur la prostitution, c'est lutter contre le harcèlement sexuel . [lejdd.fr](http://www.lejdd.fr). Disponible sur : < <http://www.lejdd.fr/societe/appliquer-la-loi-sur-la-prostitution-cest-lutter-contre-le-harcelement-sexuel-3502049/>>. [Consulté le 26 novembre 2017].
- Lacey S., What S. Feminist Voices on Sex Work: Implications for Social Work. 2000. *Journal of Women and Social Work*. Volume: 15 issue: 4, page(s): 457-479, November 1, 2000.
- Le Bail H., Giametta C. et Rassouw N., 2018. Que pensent les TDS de la loi prostitution : Enquête sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 contre le « système prostitutionnel. Editeur Médecins du Monde. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.medecinsdumonde.org/sites/default/files/Rapport-prostitution-BD.PDF>>. [Consulté le 17 mai 2018].
- [Lorient] Communiqué suite à l'action contre le colloque abolitionniste du Nid [en ligne]. Disponible sur : < <https://paris-luttes.info/lorient-communique-suite-a-l-9123/>>. [Consulté le 26 novembre 2017].
- Lowndes C., Alary M., Plat L. Injection drug use, commercial sex work, and the HIV/STI epidemic in the Russian Federation, *Sex Transm Dis*. 2003 Jan;30(1):46-8[en ligne]. Disponible sur : [https://www.jstor.org/stable/762660?seq=1#page\\_scan\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/762660?seq=1#page_scan_tab_contents)>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Ma lumière rouge - Bilan d'évaluation de la loi anti-clients : le gouvernement joue t'il la montre ? - [Libération.fr](http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr) [en ligne]. Disponible sur : < <http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr/2018/05/16/bilan-devaluation-de-la-loi-anti-clients-le-gouvernement-joue-til-la-montre/>>. [Consulté le 17 mai 2018].
- Ma lumière rouge - Interdiction du porno, la prochaine étape des prohibitionnistes - [Libération.fr](http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr) [en ligne]. Disponible sur : < <http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr/2017/11/26/interdiction-du-porno-la-prochaine-etape-des-prohibitionnistes/>>. [Consulté le 26 novembre 2017].
- Ma lumière rouge - Le nombre de travailleuses du sexe victimes de traite des êtres humains aurait augmenté en 2017 - [Libération.fr](http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr) [en ligne]. Disponible sur : < <http://ma.lumiere.rouge.blogs.liberation.fr/2018/01/22/le-nombre-de-travailleuses-du-sexe-victimes-de-traite-des-etres-humains-auroit-augmente-en-2017/>>. [Consulté le 3 février 2018].
- Médecins du Monde, 2017. Santé et droits des travailleuses/eurs du sexe. Note de Positionnement[en ligne]. Disponible sur : <https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2017/12/14/sante-et-droits-des-travailleuse-seurs-du-sexe>>. [Consulté le 3 février 2018].
- Médecins du Monde, 2017. SANTÉ ET DROITS DES TRAVAILLEUSES/EURS DU SEXE. Note de Positionnement [en ligne]. Disponible sur : <https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2017/12/14/sante-et-droits-des-travailleuse-seurs-du-sexe>>. [Consulté le 3 février 2018].
- Mettre en œuvre des Programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe : approches pratiques tirées d'interventions collaboratives. OMS, UNFPA, ONUSIDA, NSWP, UNDP, World Bank, Bibliothèque de l'OMS, 2015. Disponible sur : < [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SWIT\\_fr\\_UNDP%20logo%281%29.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SWIT_fr_UNDP%20logo%281%29.pdf)>. [Consulté le 12 juin 2018].

- ntv.ru, n.d. В России обсуждают введение штрафов для клиентов проституток . НТВ. Disponible sur : < <http://www.ntv.ru/novosti/1619904/?fb/>>. [Consulté le 12 juin 2018a].
- ntv.ru, n.d. «Не страна секс-туризма»: МВД не допустит детской проституции на ЧМ-2018. НТВ. Disponible sur : < <http://www.ntv.ru/novosti/2021244/?fb/>>. [Consulté le 27 mai 2018b].
- Overs, C., n.d. Sex workers: part of the solution. An analysis of HIV prevention programming to prevent HIV transmission during commercial sex in developing countries, 2002. Disponible sur : < [http://www.who.int/hiv/topics/vct/sw\\_toolkit/115solution.pdf/](http://www.who.int/hiv/topics/vct/sw_toolkit/115solution.pdf/)>. [Consulté le 28 may 2018].
- ONUSIDA, Country factsheets, Russian Federation, 2017 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/russianfederation/>>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Parent-Duchâtelet, A.J.B., Trebuchet, A., Poirat-Duval, X. [from old catalog, 1857. De la prostitution dans la ville de Paris. Paris, J. B. Baillière et fils; [etc., etc.].
- Post-truth politicians such as Donald Trump and Boris Johnson are no joke | Jonathan Freedland | Opinion | The Guardian [en ligne]. Disponible sur : < <https://www.theguardian.com/commentisfree/2016/may/13/boris-johnson-donald-trump-post-truth-politician/>>. [Consulté le 13 juin 2018].
- Post-truth politics | Grist [en ligne]. Disponible sur : < <https://grist.org/article/2010-03-30-post-truth-politics/>>.[Consulté le 28 may 2018].
- Preston, P., 2012. Broadcast news is losing its balance in the post-truth era. The Guardian.
- RBC, the number of people living with HIV exceeded one million [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.rbc.ru/society/20/01/2016/569fa9849a794768bb441afa/>>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Reanda L. Prostitution as a Human Rights Question: Problems and Prospects of United Nation Action. Human Rights Quarterly Vol. 13, No. 2 (May, 1991), pp. 202-228, The Johns Hopkins University Press DOI: 10.2307/762660 [en ligne]. Disponible sur : < <https://www.jstor.org/stable/762660>>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Roffee, J.A., 2016. Rhetoric, Aboriginal Australians and the Northern Territory Intervention: A Socio-legal Investigation into Pre-legislative Argumentation. International Journal for Crime, Justice and Social Democracy 5, 131–147. <https://doi.org/10.5204/ijcjsd.v5i1.285>
- Roffee, J.A., n.d. Article. The Synthetic Necessary Truth Behind New Labour’s Criminalisation of Incest.
- Rothman E, D’Adamo K. Commercial Sex: It’s Time for Public Health to Admit “It’s Complicated”, 2017. [en ligne]. Disponible sur : < <https://www.bu.edu/sph/2017/11/21/commercial-sex-its-time-for-public-health-to-admit-its-complicated//>>. [Consulté le 22 mai 2018].
- Sida: les ONG russes chargées de la prévention considérées comme “agents de l’étranger” | FranceSoir [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.francesoir.fr/societe-faits-divers/sida-les-ong-russes-chargees-de-la-prevention-considerrees-comme-agents-de/>>.[Consulté le 12 juin 2018].
- Silver Rose Movement of sex workers and their supporters to protect health, dignity and human rights, 2015. Shadow Report.Submission for the 62th Session of the Commission on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW)
- Silver Rose Movement of sex workers and their supporters to protect health, dignity and human rights, 2017. Alternative Report #1. Submission for the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the implementation of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights in the Russian Federation with regards to sex worker population.
- Silver Rose Movement of sex workers and their supporters to protect health, dignity and human rights, 2017. Alternative Report #2. Submission for the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the implementation of the International Covenant on Eco-

- conomic, Social and Cultural Rights in the Russian Federation with regards to sex worker population.
- Simon, J. A., 1861. L'ouvrière par Jules Simon.
- Sloan, L., Wahab, S., 2000. Feminist Voices on Sex Work: Implications for Social Work. *Affilia* 15, 457–479. Disponible sur : <<https://doi.org/10.1177/088610990001500402/>>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Tilly, L.A., 1987. Review of Policing Prostitution in Nineteenth-Century Paris. *Theory and Society* 16, 447–450.
- Titscher S., Meyer M., Wodak R., Better E. *Methods of Text and Discourse Analysis* 2000. [en ligne]. Disponible sur : <<http://sk.sagepub.com/books/methods-of-text-and-discourse-analysis/>>. [Consulté le 14 mai 2018].
- van Dijk, T.A., n.d. What is Political Discourse Analysis? Key-note address Congress Political Linguistics. Antwerp, 7-9 -December 1995. In Jan Blommaert & Chris Bulcaen (Eds.), *Political linguistics*. (pp. 11-52). Amsterdam: Benjamins, 1997
- View of Rhetoric, Aboriginal Australians and the Northern Territory Intervention: A Socio-legal Investigation into Pre-legislative Argumentation [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.crimejusticejournal.com/article/view/285/239/>>. [Consulté le 26 mai 2018].
- Violences sexuelles: Quand les travailleurs du sexe n'ont pas droit au statut de victime [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.20minutes.fr/societe/2260727-20180424-violences-sexuelles-quand-travailleurs-sexe-droit-statut-victime/>>. [Consulté le 25 avril 2018].
- Ward, H., Aral, S.O., 2006. Globalisation, the sex industry, and health. *Sex Transm Infect* 82, 345–347. Disponible sur : <<https://doi.org/10.1136/sti.2006.023044/>>.
- Welle (www.dw.com), D., n.d. Проект стратегии Минздрава России: нравственные ценности против ВИЧ | DW | 17.02.2016 . DW.COM. Disponible sur : <<https://www.dw.com/ru/Consulté le 12 juin 2018>>.
- What Works for Women and Girls. Prevention for Key Affected Populations. Female Sex Workers. The What Works for Women Association, 2012 [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.whatworksforwomen.org/chapters/7-Prevention-for-Key-Affected-Populations/sections/9-Female-Sex-Workers/>>. [Consulté le 22 mai 2018].
- World Health Organisation. HIV/AIDS. Sex Work [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.who.int/hiv/topics/sex\\_work/about/en/](http://www.who.int/hiv/topics/sex_work/about/en/)>. [Consulté le 14 mai 2018].
- Word of the Year 2016 is... | Oxford Dictionaries [en ligne]. n.d. Oxford Dictionaries | English. Disponible sur : <<https://en.oxforddictionaries.com/word-of-the-year/word-of-the-year-2016/>>. [Consulté le 13 juin 18].
- Академик Покровский: Ситуация с ВИЧ может пойти по африканскому сценарию [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.golos-ameriki.ru/a/russian-academic-about-hiv/3591992.html>> [Consulté le 12 juin 18].
- Андреевич, Б.А., 2014. Проституция как современная форма торговли людьми. *Социодинамика* 1–9. Disponible sur : <<https://doi.org/10.7256/2306-0158.2014.2.11085/>>.
- В Госдуму внесен законопроект о легализации проституции [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.rosbalt.ru/main/2004/02/09/143015.html/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- В МВД пообещали не допустить детскую проституцию во время ЧМ [en ligne]. 20180522T1707+0300Z. . РИАНовости. Disponible sur : <<https://ria.ru/society/20180522/1521096094.html/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Вести.Ru: Павел Астахов: посчитать количество несовершеннолетних проституток в России невозможно [en ligne]. Disponible sur : <<https://www.vesti.ru/doc.html?id=1194606/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Выдержки из Послания Президента Федеральному Собранию [en ligne]. n.d. Президент России. Disponible sur : <<http://kremlin.ru/misc/10161/>>. [Consulté le 12 juin 2018].

- Выдержки из совместного с Федеральным канцлером ФРГ Герхардом Шредером интервью российскому и германскому телеканалам [en ligne]. n.d. . Президент России. Disponible sur : < <http://kremlin.ru/events/president/transcripts/24399/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Выступление в расположении российского воинского контингента в составе Международных миротворческих сил в Косове [en ligne]. n.d. Президент России. Disponible sur : < <http://kremlin.ru/events/president/transcripts/21267/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Выступление на совещании по проблемам социально-экономического развития Дальневосточного федерального округа [en ligne]. n.d. Президент России. Disponible sur : < <http://kremlin.ru/events/president/transcripts/21686/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Глава 4. Президент Российской Федерации | Конституция Российской Федерации [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.constitution.ru/10003000/10003000-6.htm/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Государственная стратегия противодействия распространению ВИЧ-инфекции в Российской Федерации на период до 2020 года и дальнейшую перспективу. Министерство здравоохранения Российской Федерации, 2016.
- Депутат предложила женить на проститутках их клиентов.[en ligne]. n.d. . gazeta.spb.ru. Disponible sur : < <http://www.gazeta.spb.ru/1753868-0/>>.[Consulté le 12 juin 2018].
- Ежедневная деловая газета РБК - главные новости дня в России и в мире [en ligne]. n.d. ГазетаРБК. Disponible sur : < <http://www.rbc.ru/newspaper/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Елена Мизулина: «Несовершеннолетних нельзя наказывать за проституцию. Они – жертвы!» [en ligne]. Disponible sur : < [http://elenamizulina.ru/news/elena-mizulina-nesovershennoletnix-nelzya-nakazyvat-za-prostituciyu-oni-zhertvy.html?sphrase\\_id=4801/](http://elenamizulina.ru/news/elena-mizulina-nesovershennoletnix-nelzya-nakazyvat-za-prostituciyu-oni-zhertvy.html?sphrase_id=4801/)>.[Consulté le 12 juin 2018].
- Елена Мизулина примет участие в 65-й сессии Комитета ООН по правам ребенка в Женеве [en ligne]. Disponible sur : < [http://elenamizulina.ru/news/elena-mizulina-primet-uchastie-v-65-j-sessii-komiteta-oon-po-pravam-rebenka-v-zheneve.html?sphrase\\_id=4801/](http://elenamizulina.ru/news/elena-mizulina-primet-uchastie-v-65-j-sessii-komiteta-oon-po-pravam-rebenka-v-zheneve.html?sphrase_id=4801/)>. [Consulté le 12 juin 2018].
- ЕСТЬ ТАКАЯ ПРОФЕССИЯ! – Огонек № 24 (4803) от 02.07.2003 [en ligne]. Disponible sur : < <https://www.kommersant.ru/doc/2291962/>>.[Consulté le 12 juin 2018].
- Жириновский за принятие закона о легализации проституции - РИА Новости, 28.06.2005 [en ligne]. Disponible sur : < <https://ria.ru/politics/20050628/40785192.html/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Заседание Совета по развитию гражданского общества и правам человека [en ligne]. n.d. Президент России. Disponible sur : < <http://kremlin.ru/events/president/news/11838/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Интервью газете «Нью-Йорк Таймс» • Президент России [en ligne]. Disponible sur : < <http://kremlin.ru/events/president/transcripts/22145/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Интервью нидерландскому телеканалу «Недерланд 1» и газете «НРЦ Хандельсблатт» • Президент России [en ligne]. Disponible sur : < <http://kremlin.ru/events/president/transcripts/23243/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Кайнов С. Я так ДУМАЮ VIPCOMMENTS, Елена Драпеко о проституции Disponible sur : < <https://www.youtube.com/watch?v=8OrAevp8VRo> >. [Consulté le 12 juin 2018].
- Кайнов С. Я так ДУМАЮ VIPCOMMENTS, Дмитрий Носов о проституции Disponible sur : < <https://www.youtube.com/watch?v=VUf6opIFp5g> >. [Consulté le 12 juin 2018].
- ЛДПР встала грудью за геев и легализацию проститутков в России | Межконфессиональный портал Baznica.info [en ligne]. Disponible sur : <





- Предусмотренная в России ответственность за сексуальную эксплуатацию детей не соответствует международному праву - с парламентских слушаний, прошедших в Госдуме 11 июня 2009 года [en ligne]. n.d. Государственная Дума. Disponible sur : <<http://duma.gov.ru/news/3072/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- «Программы борьбы со СПИДом разрушали традиционные ценности» - Решетников [en ligne]. n.d. versia.ru. Disponiblesur : <<https://versia.ru/programmy-borby-so-spidom-razrushali-tradicionnye-cennosti-reshetnikov/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Решить проблему только при помощи штрафов невозможно [en ligne]. Disponible sur : <[http://ruskline.ru/news\\_rl/2015/07/15/reshit\\_problemu\\_tolko\\_pri\\_pomowi\\_shtrafov\\_nevo\\_zmozhno/](http://ruskline.ru/news_rl/2015/07/15/reshit_problemu_tolko_pri_pomowi_shtrafov_nevo_zmozhno/)>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Русская народная линия. Информационно-аналитическая служба. Это путь в никуда [en ligne]. Disponible sur : <[http://ruskline.ru/news\\_rl/2007/10/05/to\\_put\\_v\\_nikuda/](http://ruskline.ru/news_rl/2007/10/05/to_put_v_nikuda/)>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Россия созрела для дебатов о легализации проституции [en ligne]. n.d. . BBC News Русская служба. Disponible sur : <[https://www.bbc.co.uk/russian/russia/2012/12/121204\\_russia\\_prostitution\\_debate/](https://www.bbc.co.uk/russian/russia/2012/12/121204_russia_prostitution_debate/)>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Совместная пресс-конференция с Президентом Молдовы Игорем Додоном [en ligne]. n.d. . Президент России. Disponiblesur : <<http://kremlin.ru/events/president/news/53744/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Стенографический отчет о заседании Государственного совета по вопросам развития российской культуры [en ligne]. n.d. Президент России. Disponible sur : <<http://kremlin.ru/events/president/transcripts/22025/>>. [Consulté le 12 juin 2018].
- Чугров, С.В., 2017а. Post-truth: трансформация политической реальности или саморазрушение либеральной демократии? Полис. Политические исследования 42–59.

## LA TABLE DE MATIERES

<b>LISTE DES ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>LE CONTEXTE.....</b>	<b>11</b>
CHANGEMENT DE CONCEPT : SANTE PUBLIQUE ET PREVENTION DU VIH CHEZ LES TRAVAILLEUR.ES.S DU SEXE....	11
CONTEXTE HISTORIQUE.....	15
L'APPROCHE PUNITIVE DU TRAVAIL SEXUEL.....	17
<b>LE CADRE DE RECHERCHE-ACTION, LA PROBLEMATIQUE ET LES HYPOTHESES</b> ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
<b>BILAN ET RESULTATS.....</b>	<b>25</b>
POUVOIR LEGISLATIF.....	26
ACCENT 1 : NORMALISATION DU TRAVAIL SEXUEL.....	27
ACCENT 2: AUGMENTATION DE LA PEINE POUR PARTICIPATION A LA «PROSTITUTION».....	28
ACCENT 3: PROSTITUTION DES ENFANTS.....	30
ACCENT 4. LA MENTION DE LA « PROSTITUTION » DANS LE DISCOURS POLITIQUE COMME UNE FIGURE DU DISCOURS.....	32
POUVOIR EXECUTIF ET JUDICIAIRE.....	35
ACCENT 1. LA MENTION DE LA « PROSTITUTION » DANS LE DISCOURS DU MINISTERE DU LA SANTE.....	35
ACCENT 2. LA « PROSTITUTION » AU NIVEAU DE LA LOI ET DU TRIBUNAL.....	38
<b>DISCOUSSION ET PROPOSITIONS D' ACTIONS.....</b>	<b>41</b>
NECESSITE DE SANCTIONS FISCALES OU JURIDIQUES POUR LES TDSSANS TENIR COMPTE DES INTERETS DE LA SANTE PUBLIQUE.....	42
(AUTO) CENSURE DES QUESTIONS DU TRAVAIL SEXUEL ET LA NORMALISATION DE LA VIOLENCE STRUCTURELLE CONTRE LES TRAVAILLEUR.SE.S DU SEXE.....	44
DISPROPORTION DE LA VULNERABILITE DES TDSA L'EPIDEMIE DE VIH AUX MESURES DE SANTE.....	46
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>52</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>57</b>
<b>LA TABLE DE MATIERES.....</b>	<b>65</b>
<b>LE RESUME.....</b>	<b>66</b>

Today, public health promotes and uses evidence-based and human rights approaches in the name of public interest to combat epidemics. The very same approaches have proven to be effective to reduce the costs for the governments and to improve the health of the working population.

This dissertation presents an analysis of political discourse in Russia and an analysis of the contents of the executive and judicial documents used to explain and justify the policies towards sex workers.

Sex workers remain a population severely affected by HIV and STI epidemics, which is widely recognized. In this work, the author seeks to investigate the contents of the policy discourse on 'prostitution' to demonstrate how it hampers health programs specifically aimed at this population in Russia. The lack of public health intervention by the federal government in this community is coherent with the existing public debate and punitive approach, as sex work in Russia is an offence punishable by a fine. While the rhetoric and wording on the issue driven by emotions, moral axioms and ignoring science, migrate unchanged in this of post-truth discourse, this can facilitate an insight.

The analysis indicates three features of the discourse and their consequences for public health:

- (1) the overall stigmatizing connotation of the term "prostitution" reinforces the need of fiscal or/ and criminal sanctions and facilitates appeals to moral axioms, prejudices or engrained beliefs;
- (2) depicting the fight, regulation and control over the 'prostitution' as the only alternatives in the political discourse has led to normalization of structural violence against sex workers and censorship of this group in public health; and, finally,
- (3) there is a failure to sufficiently justify the link between the vulnerability of sex workers to HIV, and the need for measures specifically targeting this group in public health.

Key words: « prostitution », « sex work », « HIV », « political discourse analysis »

Aujourd'hui, la santé publique promeut et utilise des approches fondées sur des données probantes et des droits de la personne au nom de l'intérêt public pour lutter contre les épidémies. Les mêmes approches sont efficaces pour réduire les coûts pour les gouvernements et pour améliorer la santé de la population active.

Ce mémoire présente une analyse critique du discours politique en Russie et une analyse du contenu des documents le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire utilisés pour expliquer et justifier leurs politiques à l'égard des travailleur.se.s du sexe.

Les travailleur.se.s du sexe (TDS) restent une population gravement touchée par les épidémies de VIH et des infections sexuellement transmissibles, ce qui est largement reconnu. Dans ce mémoire, l'auteur cherche à examiner le contenu du discours politique sur la « prostitution » afin de démontrer comment il entrave les programmes de santé spécifiquement destinés à cette population en Russie. Le fait que le gouvernement fédéral n'intervienne pas en matière de santé publique dans cette collectivité est conforme au débat public et à l'approche punitive actuels, étant donné que le travail du sexe en Russie est une infraction punissable d'une amende. Alors que la rhétorique et la formulation sur la question mue par les émotions, les axiomes moraux et l'ignorance de la science, migrent sans changement dans ce discours d'après-vérité, cela peut faciliter un aperçu. L'analyse révèle trois caractéristiques du discours et leurs conséquences sur la santé publique :

- (1) la connotation de stigmatisation générale du terme « prostitution » renforce la nécessité de sanctions fiscales et/ ou pénales et facilite les appels à des axiomes moraux, à des préjugés ou à des croyances enracinées ;
- (2) dépendre la lutte, la régulation et le contrôle de la « prostitution » comme les seules alternatives dans le discours politique a conduit à la normalisation de la violence structurelle contre les TDS et à la censure de ce groupe dans la santé publique; et, enfin,
- (3) le lien entre la vulnérabilité des TDS au VIH et la nécessité de mesures ciblant spécifiquement ce groupe dans le domaine de la santé publique n'est pas suffisamment justifié.

Mots clés : « prostitution », « travail du sexe », « VIH », « analyse du discours politique»